

**ACTION PLAN FOR THE CONSERVATION OF BIRD SPECIES LISTED
IN ANNEX II OF THE PROTOCOL CONCERNING SPECIALLY PROTECTED
AREAS (SPAs) AND BIOLOGICAL DIVERSITY IN THE MEDITERRANEAN**



© E. VOLTO



Document edited by the Regional Activity Centre
for Specially Protected Areas (RAC/SPA)
Document édité par le Centre des Activités
Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
Boulevard de Leader Yasser Arafat
B.P.337 - 1080 Tunis CEDEX
Tel: ++(216) 71 206 649
Fax: ++(216) 71 206 490
E.mail: car-asp@rac-spa.org.tn
www.rac-spa.org

**PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX
INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES ET A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN MEDITERRANEE**



United Nations Environment Programme
Mediterranean Action Plan
Regional Activity Centre for Specially Protected Areas

**ACTION PLAN FOR THE CONSERVATION
OF BIRD SPECIES LISTED IN ANNEX II
OF THE PROTOCOL CONCERNING SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPAs) AND BIOLOGICAL
DIVERSITY IN THE MEDITERRANEAN**

Note : The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNEP concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries.

© 2003 United Nations Environment Programme
Mediterranean Action Plan
Regional Activity Centre For Specially Protected Areas (RAC/SPA)
Boulevard de Leader Yasser Arafat
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX
E-mail : car-asp@rac-spa.org.tn
www.rac-spa.org

For bibliographic purposes this text may be referred as: UNEP MAP RAC/SPA. 2003. Action Plan for the Conservation of bird species listed in Annex II of the Protocol concerning Specially Protected Areas (SPAs), and Biological Diversity in the Mediterranean. Ed. RAC/SPA, Tunis. 80pp.

This publication may be reproduced in whole or in part and in any form for educational or non-profit purposes without special permission from the copyright holder, provided acknowledgement of the source is made. UNEP would appreciate receiving a copy of any publication that uses this publication as a source.

No use of this publication may be made for resale or for any other commercial purpose whatsoever without permission in writing from UNEP.

Adopted within the framework of the Barcelona Convention for the protection of the marine environment and the coastal region of the Mediterranean.

**This document should not be considered
as an official United Nations document.**

FOREWORD

The Action Plan for the Conservation of Bird Species listed in Annex II of the Protocol concerning Specially Protected Areas (SPAs) and Biological Diversity in the Mediterranean follows a series of four Action Plans adopted by the Parties to the Convention for the protection of the marine environment and the coastal region of the Mediterranean. These Action Plans deal respectively with: the Management of the Mediterranean Monk Seal; the Conservation of Mediterranean marine turtles; the Conservation of Cetaceans in the Mediterranean Sea; and Conservation of Marine Vegetation in the Mediterranean Sea. They identify and lay out priorities and activities that need to be undertaken to attain their specific objectives. They also urge and encourage co-ordination and co-operation amongst Mediterranean states to work towards the achievement of conservation of a species or a group of species within this region.

The development of this Action Plan follows various initiatives taken by other organisations, such as BirdLife International partners in Mediterranean countries, WWF, IUCN, Medmaravis, Tour du Valat, on the conservation of biological diversity, particularly with respect to birds, and their important sites and habitats.

In 1995 the Parties to the Barcelona Convention adopted a new Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean. Annex II of this new protocol lists endangered or threatened species found in the Mediterranean, including 15 bird species.

Various actions are being taken at national level and at species level by several non-governmental organisations (NGOs), particularly BirdLife International partners in their respective countries, to counteract some of the threats, which are being faced by a number of the species covered by this Action Plan.

CONTENTS

	page
1. Introduction	7
1.1 General overview of the avifauna of the Mediterranean	7
1.2 An overview of threats	9
1.3 Ecology and status of the species	9
1.4 Geographical scope of the plan	10
2. Action Plan objectives and targets	10
2.1 The main objective	10
2.2 Other objectives	10
3. Strategic approach	11
4. Actions to achieve the objectives of the Action Plan	12
4.1 Protected areas	12
4.2 Legislation	12
4.3 Research	12
4.4 Awareness, Education & Training	13
4.5 National Action Plans	13
5. Implementation	13
5.1 Regional co-ordination structure	13
5.2 Participation	14
5.3 "Action Plan Partners"	14
5.4 Assessment and revision	15
5.5 Timing	15
5.6 Timetable	16
6. Proposed Specific Plans	17

ACTION PLAN FOR THE CONSERVATION OF BIRD SPECIES LISTED IN ANNEX II OF THE PROTOCOL ON SPECIAL PROTECTED AREAS AND BIOLOGICAL DIVERSITY IN THE MEDITERRANEAN

"There are about nine thousand species of birds in the world. As for other species of animals and plants, IUCN identifies those threatened at global level with extinction".

1. INTRODUCTION

1.1 General overview of the avifauna of the Mediterranean

Birds have always fascinated and captivated humankind's imagination. Their beauty and their song, as well as their power of flight have inspired humankind throughout the millennia. Their aesthetic, recreational, social and economic value is now recognized worldwide. Birds know no boundaries and they play an important part in nature's ecosystems. They are also good indicators of the health of the environment. In spite of all this it has also been humankind who throughout the years has threatened their existence.

The Mediterranean is the home of several hundred bird species, some of which occur exclusively in this climatic zone. The seabirds found along the crowded coastal zone and the islands of this almost land-locked sea are resilient and include the rare and localised Audouin's Gull *Larus audouinii*.

Pelagic bird species in the Mediterranean are relatively few, but several fine breeding colonies of Cory's Shearwater *Calonectris diomedea*, Levantin Shearwater *Puffinus yelkouan*, Balearic Shearwater *Puffinus mauretanicus* and European Storm-petrel *Hydrobates pelagicus* may be found along sea-cliffs or on small isolated rocky islands and islets.

Coastal seabirds, such as terns, occur in river deltas and also on inland saltwater lagoons. Many coastal species, however, are also found breeding in sub-optimal and man-modified habitats such as salinas, while others rely on municipal waste dumps and discards from fishing boats for their food.

The ornithological year of the Mediterranean is dominated by the seasonal migrations of birds from Europe to Africa and vice versa, and several species which breed in Europe over-winter in the Mediterranean basin.



Eleonora's Falcon
© H. AZAFZAF

BIRD SPECIES LISTED IN ANNEX II LIST OF ENDANGERED OR THREATENED SPECIES

Cory's Shearwater	<i>Calonectris diomedea</i>
Mediterranean Shearwater	<i>Puffinus yelkouan</i> *
European Storm-petrel	<i>Hydrobates pelagicus</i> **
European Shag	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> ***
Pygmy Cormorant	<i>Phalacrocorax pygmeus</i>
White Pelican	<i>Pelecanus onocrotalus</i>
Dalmatian Pelican	<i>Pelecanus crispus</i>
Greater Flamingo	<i>Phoenicopterus ruber</i>
Osprey	<i>Pandion haliaetus</i>
Eleonora's Falcon	<i>Falco eleonora</i>
Slender-billed Curlew	<i>Numenius tenuirostris</i>
Audouin's Gull	<i>Larus audouinii</i>
Lesser Crested Tern	<i>Sterna bengalensis</i>
Sandwich Tern	<i>Sterna sandvicensis</i>
Little Tern	<i>Sterna albifrons</i>

* This has recently been split into two species : Levantin Shearwater *Puffinus yelkouan* and Balearic Shearwater *Puffinus mauretanicus*.

** The Mediterranean population belongs to the subspecies *melitensis*.

*** The Mediterranean population belongs to the subspecies *desmarestii*.

«To fill the gaps in our knowledge of the species listed in the Action Plan, detailed surveys coordinated by national ornithological centres working together in a Mediterranean network, will have to be carried out.»

«In general birds are threatened by pollution and habitat loss. For some species on the Action Plan for Birds, it is thought that intensive deep water fishery may also constitute a serious threat.»



© RAC/SPA



© BEATRIZ GONZALEZ

1.2 An overview of threats

Among the species listed as endangered or threatened are those:

- which are globally threatened;
- which are endemic to the region and have an unfavourable conservation status;
- whose populations are not concentrated in the Mediterranean but which have an unfavourable conservation status in the region;
- whose populations are not concentrated in the Mediterranean, have a healthy conservation status but are regarded as flagship species.

However, they all have something in common. They are all endangered by a number of threats, including:

- Oil pollution
- Direct and indirect depletion of food resources
- Non-sustainable forms of tourism
- Disturbance
- Direct persecution (such as illegal hunting and the use of poison)
- Mortality from by-catch
- Loss of habitats
- Degradation of habitat, particularly wetlands and small islands of high biological importance for birds
- Introduction of and predation by alien species

1.3 Ecology and status of the species

The biology, ecology, distribution and conservation status of the fifteen bird species has been presented in an information document entitled “List of Threatened Bird Species as Adopted by the Barcelona Convention”. It is composed of an annotated List compiled by Medmaravis and edited by J. Criado, J. Walmsley and R. Zotier (April 1996) and gives the status, population size and trends, ecology, threats and conservation measures for each species. This has been complemented by other national, regional and global contributions, particularly by BirdLife International.

There are still many gaps in the knowledge of coastal and pelagic birds and their habitats in the Mediterranean, particularly seabird movements and their distribution at sea. There is an urgent need for mapping of breeding, feeding, moulting and wintering areas of pelagic birds in the Mediterranean.

1.4 Geographical scope of the plan

The plan covers the sea and countries with a Mediterranean coastline, excluding the parts of these countries, which are not of a Mediterranean bio-climate. Some of the species, such as Balearic Shearwater *Puffinus mauretanicus* and Levantin Shearwater *Puffinus yelkouan*, have a restricted breeding range in the Mediterranean. Others, such as Eleonora's Falcon *Falco eleonora*, have migration routes and/or wintering areas outside the Mediterranean. Other species, such as White Pelican *Pelecanus onocrotalus*, Greater Flamingo *Phoenicopterus ruber*, Osprey *Pandion haliaetus*, Sandwich Tern *Sterna sandvicensis* and Little Tern *Sterna albifrons*, are widespread elsewhere, but have a limited range and/or a small population in the Mediterranean. For one of the species, Slender-billed Curlew *Numenius tenuirostris*, which is a globally endangered species, the Mediterranean is part of its wintering range.

2. ACTION PLAN OBJECTIVES AND TARGETS

2.1 The main objective

The main purpose of the Action Plan is to maintain and/or restore the population levels of bird species in the SPA Protocol's Annex II to a favourable conservation status and to ensure their long-term conservation.

2.2 Other objectives

1. To share knowledge and expertise between Mediterranean countries.
2. To co-ordinate efforts among Mediterranean countries and other relevant initiatives and agreements, so as to ensure the implementation of these activities.
3. To encourage a synergetic approach among Mediterranean countries in the protection of these bird species and their habitats.
4. To encourage research to fill the many gaps in knowledge of coastal and pelagic birds in the Mediterranean, particularly of seabird distribution and movements, and of their feeding, moulting and wintering areas at sea.

«The fifteen species listed in the Action Plan include birds present all the year round, seabirds which only come to land during the breeding season, and species present only in winter.»



© H. AZAFZAF

«A species is considered to have a "favourable conservation status" when its numbers are stable or slightly increasing and when its main habitats are free from threat of change.»

«The Action Plan takes account not only of bird species (and particularly of those that are globally threatened) but also of the interests of each country in the Mediterranean Basin, and of the Mediterranean in general.»



© H. AZAFZAF

3. STRATEGIC APPROACH

In the implementation of the plan there will be three levels of priority:

* *Species level*

- The present Action Plan should be implemented for all species in Annex II of the Protocol on SPAs and Biological Diversity.
- The conservation of globally threatened species is to be considered one of the main priorities of the present Action Plan.
- The conservation of other species, which have an unfavourable conservation status at regional level, should also be a priority.

* *National level*

- To map the distribution of the species on land as well as at sea.
- To identify areas at sea which are important for birds.
- To identify and control threats.
- To identify, on the basis of the best available data, areas which should be protected.
- To carry out proper Environment Impact Assessments for all proposed development where any of the species occur.
- To develop and implement appropriate legislation.
- To pursue the principles and requirements of Agreements and Conventions.

* *Regional (Mediterranean) level*

- To strengthen co-operation and exchange of information and experience in research.
- To disseminate information.
- To promote and support the identification of areas at sea which are important for birds.
- To promote the creation and monitoring of protected areas of coastal and marine areas important for birds.
- To prevent and/or control the expansion of invasive species, particularly on small islands of high biological importance for birds.
- To identify and monitor migratory hotspots.

Collaboration at a broader international level with relevant Conventions/Agreements such as the Berne

Convention, the Bonn Convention, in particular with the Afro-Eurasian Waterbird Agreement (AEWA), should be sought whenever appropriate.

4. ACTIONS TO ACHIEVE THE OBJECTIVES OF THE ACTION PLAN

4.1 Protected areas

- Areas at sea important for birds should be identified and given legal protection status.
- The breeding sites of all threatened species should be legally established as protected areas with an adequate management plan.
- Coastal and marine protected areas of importance to birds should be continuously monitored and properly managed.

4.2 Legislation

- Throughout the Mediterranean, species should be afforded legal protection by the Contracting Parties in countries where they breed as well as in countries where they occur during other seasons, as per the guidelines provided by RAC/SPA (see para. 5).
- Legislation should include dissuasive penalties.
- Assessment of environmental impact on these species and their habitats by any type of development should be legally obligatory.

4.3 Research

- In view of the existing gaps in knowledge of coastal and pelagic birds and their habitats in the Mediterranean, especially of their movements and distribution at sea, priority must be given to the mapping of breeding, feeding, moulting and wintering areas of the species concerned.
- Resources should be made available for researchers to fill the gaps in knowledge, such as for the establishment of a Mediterranean seabirds atlas, and for monitoring population size and breeding success of less well-known species.

«The Action Plan proposes practical conservation measures in the field but also administrative, legislative and scientific measures.»



Census activity
© H. AZAFZAF



Ornithological training courses
© H. AZAFZAF

4.4 Awareness, Education & Training

Contracting Parties should promulgate legislation concerning endangered bird species.

Contracting Parties should seek and/or provide the training of personnel of for monitoring, conserving and managing protected areas of importance to birds.

- The organisation of ornithological training courses *in situ* for trainers and personnel should be initiated and supported by RAC/SPA and the partners of the Action Plan.
- Public awareness and education programmes and campaigns highlighting the vulnerability of threatened species, directed particularly at stakeholders and decision makers, should be planned and implemented in co-operation with non-governmental organisations.

4.5 National Action Plans

- Contracting Parties should establish National Action Plans for the conservation of endangered and threatened bird species in the Mediterranean.
- National Action Plans should take into consideration the implementation of the specific actions relevant to the particular countries proposed in this Action Plan.
- Future National Action Plans should address the current factors causing loss or decline of the bird species in Annex II, suggest appropriate subjects for legislation, give priority to the protection and management of sites, and ensure continued research and monitoring of populations and sites.
- Contracting Parties should apply and implement any Action Plans already in existence.



5. IMPLEMENTATION

5.1 Regional co-ordination structure

Regional co-ordination of the implementation of the present Action Plan will be guaranteed by the Mediterranean Action Plan's (MAP) secretariat through the Regional Activity Centre for Specially Protected Areas (RAC/SPA). The main functions of the co-ordinating structure shall consist in:

- Promoting co-operation among Contracting Parties in those actions executed in transboundary areas and at sea in national waters and beyond.

«The extensive but widely dispersed data on Mediterranean birds must be better collected and stored, so that it can be marshalled as a basis for conservation action.»

- Promoting the development of a regional network for monitoring populations and distribution of threatened Mediterranean bird species, in co-ordination with other organisations.
- Supporting and collaborating with Contracting Parties in the establishment of areas at sea important for birds.
- Providing detailed guidelines to assist countries in their efforts to afford adequate legislative protection to endangered species.
- Elaborating guidelines for monitoring and management plans in collaboration with experts and other interested organisations.
- Organising meetings of experts on specific subjects relating to the ecology and conservation of the bird species found in Annex II.
- Preparing reports on progress in the implementation of this Action Plan.

Complementary work, done by other international organisations with the same objectives, shall be encouraged, promoting co-ordination and avoiding possible duplication of effort.

5.2 Participation

- Any interested international and or national organisation is invited to participate in actions necessary for the implementation of this Action Plan.
- Links with other bodies responsible for Action Plans dealing with one or more species of bird listed in Annex II should be made, to strengthen co-operation and avoid duplication of work.

5.3 “Action Plan Partners”

To encourage and reward contributions to the work of applying the Action Plan, the Contracting Parties may at their ordinary meetings grant the title of “Action Plan Partner” to any organisation (governmental, non-governmental, economic, etc.) that has to its credit concrete actions likely to help the conservation of birds in Annex II of the Protocol. Conditions for the awarding of the Partner title shall be adopted by the Contracting Parties following advice given by the meeting of National Focal Points for SPA.

The co-ordination structure shall set up a mechanism for regular dialogue between the participating organisations and where necessary, organise meetings to this effect. Dialogue should be mainly by mail, including email.

5.4 Assessment and revision

National Focal Points, in collaboration with national experts, will be expected to:

- Assess progress in implementing the Action Plan during their meetings.
- Suggest recommendations to be submitted to the Contracting Parties.
- Suggest adjustments to the implementation timetable

5.5 Timing

The actions advocated by the present Action Plan are to be carried out over a three-year period, starting from when the Action Plan is adopted by the Contracting Parties. At the end of this period, RAC/SPA will prepare a report on the progress so far made in implementing the advocated actions, and will submit this to the National Focal Points for SPA, who will make follow-up suggestions to the Parties.

5.6. Timetable

Action	Deadline	By Whom
1. Development guidelines to assist countries in their efforts to afford adequate legislative protection to endangered species	By year 2008	RAC/SPA
2. Protect legally all bird species in Annex II.	By year 2008	Contracting Parties
3. Adding new species to Annex II ¹	By year 2009	Contracting Parties and RAC/SPA
4. Public awareness and Information campaigns	Starting from Year 2008	RAC/SPA , Partners and Parties
5. Organise specific training courses and workshops in coordination with international and/or national NGOs.	Starting from Year 2008	RAC/SPA and Contracting Parties
6. Pursue the setting up of a regional network for monitoring populations and distribution of Mediterranean threatened bird species, in co-ordination with other organisations.	By year 2011	RAC/SPA & Partners
7. Establishment of research programmes to fill gaps in knowledge of threatened species.	By year 2008	Contracting Parties
8. Establishment of National Action Plans for the conservation of endangered and threatened bird species in the Mediterranean.	By year 2012	Contracting Parties
9. Identification and mapping of areas important for birds on land and at sea -(of breeding, feeding, moulting and wintering areas)	By year 2012	Contracting Parties
10. Legal establishment protected areas with adequate management plans at breeding sites.	By year 2012	Contracting Parties
11. Preparation of a report on progress in the implementation of this Action Plan.	By year 2013	RAC/SPA

"The first Mediterranean symposium on ecology and conservation of the birds in the Action Plan is starting–point for better knowledge and conservation of the fifteen species."

6. PROPOSED SPECIFIC PLANS

These Action Plans should be implemented in all Mediterranean states where the species breed winter or occur on migration. They should be reviewed and updated every three years. If sudden major environmental changes occur, which may affect any of the species' populations where they occur in the Mediterranean, an emergency review should be immediately undertaken. The current status given below covers the countries that have a Mediterranean coast. Proposed actions, which apply to all species, should include *inter alia* the initiation of public awareness campaigns on the status of these species and the preparation of National Action Plans. Other ongoing Action Plans, which have been developed by other institutions, and which cover some of the species, are listed below, and should be taken in consideration and implemented where these species occur.



© H. AZAFZAF

Cory's Shearwater

Calonectris diomedea

Current status

The nominate subspecies *Calonectris d. diomedea* is restricted to the Mediterranean. It breeds in sea-cliffs, and on rocky islands and islets. The population has been estimated at less than 76,000 pairs, but surveys in the eastern part of the Mediterranean and in the Adriatic are lacking. There has been a considerable decline of the species throughout the Mediterranean.

Current factors causing loss or decline

Introduced mammals, such as *Rattus* sp., which affect breeding success; illegal hunting; taking of eggs and/or chicks; mortality from bycatch (longlines), development close to colonies and disturbance, and possibly oil spills and chemical pollution of the sea.

Status under international instruments

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979). European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To halt the decline of the population and maintain healthy colonies.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies, particularly in the eastern part of the Mediterranean. Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to breeding colonies, including the taking of eggs and young.
- Monitor and warden colonies under threat of disturbance.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Monitor levels of mercury and chlorinated hydrocarbons in populations.
- Develop and implement management projects targeting the conservation of the breeding habitat and strict control of introduced mammals, as well as preventing the introduction of alien predatory species.
- Identify important bird areas at sea for the species.
- Develop an Action Plan to reduce mortality at sea especially from by-catch.



© H. AZAFZAF

«Shearwaters are ocean birds, well adapted to constant flight over the high seas, but poorly equipped for walking on land, as their feet are set so far back on their bodies.»

Mediterranean Shearwater

Puffinus yelkouan



© D. CEBRIAN

«Since they are such poor walkers, shearwaters come to land mainly at night, so as to avoid terrestrial predators. They have loud frightening nocturnal calls which sound like ghosts.»

Current status

The two subspecies of the endemic Mediterranean Shearwater have recently been given specific status and are now considered as two separate species, Balearic Shearwater *Puffinus mauretanicus** and Levantin Shearwater *Puffinus yelkouan*. As both species still appear in the Protocol as one species they are treated jointly below. The Balearic Shearwater breeds in the Balearic Islands while the Levantin Shearwater breeds in the Tirrenian, Adriatic and Aegean Seas. Both are pelagic species, which breed on rocky islands and islets. The population of the Balearic Shearwater has been estimated at about 1750 pairs (2002 figures by Spanish Working Group on Balearic Shearwater), with that of the Levantin Shearwater at probably less than 16,500 pairs. Some pairs probably breed along the North African coast.

* The Balearic Shearwater is classed as a critically threatened species by BirdLife International because of extreme risk of extinction in three generations (current decline over 7% annually).

Current factors causing loss or decline

Lack of food resources; lack of protection of breeding colonies; predation by Rats *Rattus* sp, Yellow-legged Gulls *Larus cachinnans*, and possibly feral cats; disturbance; collection for food (at least until 1970s); some mortality from bycatch (nets); and possibly oil spills and chemical pollution of the sea.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979). European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Current Action Plans

Species Action Plan for the Balearic Shearwater *Puffinus mauretanicus* in Europe prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (final draft December 1999).

A National Action Plan for the conservation of *Puffinus mauretanicus* was adopted by the Spanish government in 1999.

Official Working Group in Spain (Ministry of Environment) to determine status and propose conservation actions for *Puffinus mauretanicus*.

Action Plan objectives and target

To halt the decline of the two species, to restore their numbers to former status and to increase the knowledge about their biology.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies.
- Confer strictly protected status on the two species.
- Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies, including the taking of eggs and young.
- Monitor the population dynamics of the species and warden colonies.
- Control and if possible eradicate rats and predators in the colonies affected by introduced mammals and prevent any further introduction of terrestrial mammals in breeding colonies.
- Ensure the protection of the breeding habitat and create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
- Promote adequate fishing practices, which take into account the conservation of the species.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Undertake surveys of colonies and research on the conservation biology of the species.
- Identify areas at sea important for the species.
- Develop an Action Plan to reduce mortality at sea especially from by-catch.

European Storm-petrel

Hydrobates pelagicus

Current status

Pelagic species breeding in small to very large colonies mainly on islets and in caves along the coast. Subspecies *melitensis* is endemic to the Mediterranean. Important breeding colonies are found in Malta, Sardinia and Sicily. Breeding surveys are totally lacking for the Adriatic and eastern Mediterranean. A general decline has been recorded.

Current factors causing loss or decline

Loss of habitat; disturbance; predation by *Rattus* sp. and Yellow-legged Gull *Larus cachinnans*; possibly oil spills and chemical pollution of the sea.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Annex I - European Union Directive on the conservation of wild birds (79/409/EEC/1979).

«Storm Petrels fly so close to the waves that ancient mariners used to say they were walking on the water.»



© A. AUDEVARD

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To halt the decline and maintain healthy breeding colonies.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies, particularly in the eastern part of the Mediterranean.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies.
- Monitor and warden colonies under threat.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes, which may result in loss of habitat and the introduction and/or spread of invasive species, particularly mammals and Yellow-legged Gull *Larus cachinnans*.
- Control and/or eradicate species that have become invasive.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Identify areas at sea important for the species.

European Shag

Phalacrocorax aristotelis

Current status

The Mediterranean subspecies of the European Shag *Phalacrocorax aristotelis desmarestii* is an endemic subspecies, present in the western Mediterranean (Balearic Islands, Corsica and Sardinia), and the Adriatic, Aegean and Black Seas, breeding along the coast on rocky islands and islets. The Mediterranean population numbers less than 10,000 pairs.

Current factors causing loss or decline

Human disturbance; oil pollution; habitat loss; mortality from bycatch; Seine net fishing and long-line hauling close to colonies and moulting areas.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979) (79/409/EEC/1979). European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

«The Shag is the Mediterranean little brother of the nordic Great Cormorant, and causes altogether less damage to fisheries and aquaculture.»



© H. AZAFZAF

Current Action Plans

Species Action Plan for the Mediterranean Shag *Phalacrocorax aristotelis desmarestii* in Europe prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (final draft December 1999).

Action Plan objectives and target

To ensure the survival of Mediterranean populations.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbances to the breeding colonies.
- Monitor populations.
- Create SPAs where the species breeds, and encourage buffer zones surrounding breeding areas including adjacent sea area.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to breeding sites.
- Take measures to influence fishing policies in order to avoid negative effects on food stocks and food availability, and to avoid mortality from bycatch.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Identify important bird areas at sea for the species.

Pygmy Cormorant

Phalacrocorax pygmeus

Current status

The main breeding populations in the Mediterranean of this globally threatened species are found in Albania, Serbia, Greece, Turkey, with some pairs in Israel and Italy. It is restricted to lowland freshwater and brackish habitats, and in winter frequents coastal lagoons, deltas, rivers and riparian forests. The whole population of the Mediterranean countries probably numbers less than 2,500 pairs.

Current factors causing loss or decline

Degradation and loss of wetland habitat; disturbance and hunting; destruction of breeding colonies.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column B Category 1)

«The Pygmy Cormorant, classified as globally threatened, is a cormorant inhabiting large reed-beds in deltas and coastal lagoons rather than the sea.»

«One of the world's most striking birds, recognised everywhere in folklore and popular culture, the White Pelican still nests in Mediterranean Europe then migrates down the Nile Valley to winter in the Great Lakes of Eastern Africa.»



© TOUR DU VALAT

Current Action Plans

Action Plan for the Pygmy Cormorant *Phalacrocorax pygmeus* in Europe prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (February 1996).

Globally threatened birds in Europe Action Plans. Council of Europe – BirdLife International – EU Life-Nature (1996).

Action Plan objectives and target

To maintain the recent increase of the species' population size and distribution.

Proposed action

- Afford strict protection to the species and its habitat, particularly from hunting, disturbance and development.
- Manage wintering and breeding sites in order to meet the species' requirements.
- Monitor breeding and wintering populations.
- Monitor water levels and quality at breeding sites.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Research its feeding and dispersal ecology.
- Develop education campaigns for hunters.
- Restore degraded wetlands used by the species.

White Pelican

Pelecanus onocrotalus

Current status

In the Mediterranean it breeds in Turkey and Greece. Numbers have declined in the last thirty years. Nests on the ground in large reedbeds, bare earth or rocky islands, in isolation from the mainland to be safe from mammalian predators.

Current factors causing loss or decline

Habitat loss and destruction; depletion of fish stocks; persecution and disturbance; pollution, flooding; disease; collision with electric power lines.

Status under international instruments

Class A - African Convention on Conservation and Natural Resources.

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix I (Pal.) II (Western Pal.) - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean Current Action Plans (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 1a/3c).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To reverse the decline of the breeding populations in the Mediterranean.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to breeding colonies and their habitat.
- Monitor and warden breeding colonies.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of: coastal development and infrastructure that impacts and/or fragments habitats; pollution; and overexploitation of fish stocks.
- Develop education campaigns aimed at local fishermen.
- Restore degraded wetlands used by the species.
- Create artificial nesting sites close to foraging sites.

Dalmatian Pelican

Pelecanus crispus

Current status

Vulnerable and globally threatened. In the Mediterranean, small populations (totalling 1000 pairs) breed mainly in Albania, Greece and Turkey. Breeds on inland and coastal wetlands and nests on floating islands of reeds and on bare ground on islands, isolated from mainland to be safe from mammalian predators. Up to about 3000 birds winter in Albania, Greece, Syria and Turkey.

Current factors causing loss or decline

Wetland drainage resulting in a sharp decline of available breeding sites; collisions with electric wires; persecution due to competition with commercial fisheries.

Status under international instruments

Class A - African Convention on Conservation and Natural Resources (1968).

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix I & II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Appendix I - Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (1973).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 1a/1c).



© T. BINO

«The Dalmatian Pelican, supposedly originating from Dalmatia in the Mediterranean and much rarer than White Pelican, is globally threatened with an unfavourable conservation status.»

«A symphony of colour, the Greater Flamingo is equipped with an extraordinary beak which enables it to filter small crustaceans from brackish and salt water.»



© H. AZAFZAF

Current action plans

Action Plan for the Dalmatian Pelican *Pelecanus crispus* prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (April 1996).

Globally threatened birds in Europe Action Plans. Council of Europe – BirdLife International – EU Life-Nature (1996).

A National Action Plan led by the Institute of Ornithology in Croatia to re-introduce *Pelecanus crispus* in Croatia.

Action plan objectives and target

To prevent any declines and to increase the population size to a level at which it can be regarded as safe.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species and its habitats during breeding and wintering periods in all range states.
 - Establish wardened buffer zones around breeding colonies.
 - Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies.
 - Create SPAs where breeding colonies exist.
 - Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
 - Manage in a sustainable way or restore where necessary all wetlands where the species occurs.
 - Replace overhead electricity wires by thick cables or lay them underground.
- Monitor continually the breeding and wintering populations.
Develop education campaigns for local fishermen and hunters, and decision-makers.

Greater Flamingo

Phoenicopterus ruber

Current status

In the Mediterranean, it breeds in localised sites in suitable wetlands, mainly in Spain, France and Turkey, as well as in Italy. Breeding colonies are established at sites free from human disturbance and secure from terrestrial predators. Breeding is irregular with numbers fluctuating from one season to another. Substantial numbers also occur in Greece and Cyprus but do not breed. Mediterranean population seems to be separated from Asiatic populations, with minimal exchange and overlap in Libya and Egypt.

Current factors causing loss or decline

Urban development; habitat loss for tourism development; disturbance; hunting.

Status under international instruments

Class A - African Convention on the Conservation and Natural Resources (1968).

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column B Category 2a)

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To maintain healthy breeding populations.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to breeding colonies.
- Monitor and warden breeding colonies.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
- Restore wetlands where the species used to breed.

Osprey

Pandion haliaetus

Current status

A cosmopolitan species, which is vulnerable in several regions. Less than 70 pairs have been known to breed regularly in the last fifteen years in the Mediterranean (Balearic Islands, Corsica, Morocco and Algeria). Some local small populations have disappeared from other islands (e.g. Ibiza, Sicily & Sardinia).

Current factors causing loss or decline

Habitat destruction and disturbance at breeding sites related to tourism. Some mortality also occurs from illegal poaching and electrocution.

Status under international instruments

Class B - African Convention on Conservation and Natural Resources (1968).

Appendix II -Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

«The Osprey, a cosmopolitan fish-eating bird of prey which dives from a great height then catches its food with its feet, nests mainly in northern Europe and America, but a small nesting population still survives on Mediterranean sea cliffs.»

«Eleonora's Falcon, a small highly specialised bird of prey, nests on Mediterranean sea-cliffs and delays nesting until the end of the summer so that it can feed its young on small migrant birds which cross the Mediterranean to reach their African winter quarters.»



© H. AZAFZAF

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

Reverse the decline of the breeding population in the Mediterranean.

Proposed action

- Make an inventory and map critical habitats supporting the remaining breeding pairs.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit the destruction of its habitat, and the disturbance, taking or trade of the species.
- Use area-based measures to protect and restore its habitats.
- Create SPAs where it breeds.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known breeding sites.
- Research the causes of the decline of the species.

Eleonora's Falcon

Falco eleonora

Current status

Breeds in colonies along the coast of the mainland or on rocky islands, which are often uninhabited. The total world population is estimated at 6,200 pairs but no comprehensive census has been carried out. Almost all the entire population breeds on rocky Mediterranean islands. The Aegean islands and Crete hold about 70% of the whole population, but other substantial colonies are also found in Spain, Italy and Tunisia.

Current factors causing loss or decline

Predation by cats and rats; human disturbance in colonies; habitat degradation; taking of eggs and young; hunting; accidental poisoning from pest control methods.

Status under international instruments

Class B - African Convention on Conservation and Natural Resources (1968).

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (1973).

Annex I European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

Current Action Plans

International Species Action Plan Eleonora's Falcon *Falco eleonora* prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (final draft December 1999).

Action Plan objectives and target

To maintain the colonies at the level of 1999, through preserving the breeding sites particularly the uninhabited islands.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies, including the taking of eggs and young.
- Monitor and warden colonies under threat.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes, which may result in loss of habitat and the introduction/spread of invasive species.
- Control and/or eradicate species that have become invasive.
- Carry out breeding surveys in eastern Mediterranean countries.
- Prevent poisoning through awareness campaigns and cooperation with farmers.

Slender-billed Curlew

Numenius tenuirostris

Current status

Globally threatened. Once described as common in the Mediterranean region, it is now one of the rarest and least known species in the Western Palearctic. Migrates from Siberia across eastern and southern Europe to winter in North Africa. On passage, occurs in a wide range of habitats: salt marshes, salt pans, brackish lagoons, dry fishponds, steppe and freshwater marshes.

Current factors causing loss or decline

Habitat loss in passage and wintering areas. Other factors unknown.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix I - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Appendix I - Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (1973).

«The nest of the Slender-billed Curlew has only ever been found once (in Russia, before the October Revolution!); hence it is one of the rarest birds in the world, with a global population probably numbering less than one hundred birds.»

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Memorandum of Understanding concerning Conservation Measures for the Slender-billed Curlew under the Bonn Convention (CMS) (1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column B Category 1a/1b/1c).

Current Action Plans

International Action Plan for the Slender-billed Curlew prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (February 1996).

Globally threatened birds in Europe Action Plans. Council of Europe – BirdLife International – EU Life-Nature (1996).

Action Plan objectives and target

To provide safe passage and wintering grounds in the Mediterranean.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species and on its "look-alike" species, where it occurs on passage and during winter.
- Monitor and warden wintering sites
- Afford appropriate protection and management of all passage and wintering grounds.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of development near wintering sites.
- Train wardens, ornithologists and hunters in the identification of the species.
- Increase public awareness of the species' critically threatened status amongst politicians, decision-makers and hunters.
- Ratify the AEWA Agreement by those countries which have not yet done so.

Audouin's Gull

Larus audouinii

Current status

Endemic species to the Mediterranean. Its main breeding populations occur in the western Mediterranean in coastal and island sites in Spain and in Corsica. Other colonies occur in other parts of the Mediterranean including Greece, Turkey, Tunisia and Sardinia. It was close to extinction in the 1970s, but better enforcement of protection measures has resulted in an increase in the breeding population.

Current factors causing loss or decline

Habitat alterations at breeding sites; changes in fishing practices and competition mainly with the Yellow-legged Gull *Larus cachinnans*; egg collection and human persecution and disturbance. The importance of depletion of food resources, chemical pollution and spills as threats and limiting factors are not fully understood.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix I & II -Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 1a/3a).

Current Action Plans

International Action Plan for Audouin's Gull *Larus audouinii* prepared by BirdLife International on behalf of the European Commission (March 1996).

Globally threatened birds in Europe Action Plans. Council of Europe – BirdLife International –EU Life-Nature (1996).

Action Plan to restore the Audouin's Gull *Larus audouinii* by Government Committee of Palm Islands Nature Reserve in Lebanon.

Official Working Group in Spain (Ministry of Environment) to review status and propose conservation actions for *Larus audouinii*.

Action Plan objectives and target

To maintain a healthy breeding population and increase the number of colonies.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies, particularly in the eastern part of the Mediterranean.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to breeding colonies, including the taking of eggs and young.
- Monitor and warden colonies under threat.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
- Control or eradicate invasive competitive species and terrestrial mammals at colonies.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Identify areas at sea important for the species.
- Develop an Action Plan to reduce mortality at sea especially from by-catch.

«Audouin's Gull is one of the very few genuinely pelagic gulls, that is to say that it spends the greater part of its time at sea, and only comes to land to nest on a small number of Mediterranean islands.»



© T. GAULTIER

«More than 95% of the Mediterranean population of the Lesser Crested Tern, a mysterious species, little known by ornithologists, nests on two Libyan islands, then seems to leave to winter along the coast of West Africa.»



© A. AUDEVARD

Lesser Crested Tern

Sterna bengalensis

Current status

In the Mediterranean, a small localised population (exact breeding population unknown but probably less than 4,000 pairs) of the endemic subspecies *Sterna bengalensis emigrata* breeds on two Libyan offshore islands. Occasional breeding has also been recorded in France, Greece, Italy and Spain.

Current factors causing loss or decline

Occasional disturbance by fishermen; probably predation by Yellow-legged Gull *Larus cachinnans*; and possibly oil pollution and toxic chemicals.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - (African pops.) Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 1/c).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To maintain a healthy population and possibly to increase the population size.

Proposed action

- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to breeding colonies, including the taking of eggs and young.
- Monitor and warden colonies, which may be under threat of disturbance.
- Create SPAs where the species' breeding colonies exist and prohibit access to known sites except for scientific purposes.
- Investigate whether local fisheries impact on breeding success.
- Prevent oil spills and chemical pollution of the sea.
- Establish population size and trends.

Sandwich Tern

Sterna sandvicensis

Current status

In the Mediterranean, a population of probably less than 3,000 pairs nests in colonies mainly in river deltas, on sandbanks and in salinas. Also migrates from elsewhere into the Mediterranean for wintering.

Current factors causing loss or decline

Coastal development; disturbance by humans and animals; predation.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 3a/3c).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To maintain healthy breeding colonies

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies, particularly in the eastern part of the Mediterranean, where breeding surveys are lacking.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies.
- Monitor and warden colonies under threat of disturbance.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development that impact on wetlands and other breeding habitats.
- Restore wetlands where the species breeds.

«The Sandwich Tern (which takes its name in French from its call) was described for the first time near the English town of Sandwich, hence its scientific and English names. (It was Earl Sandwich who invented the snack which shares its name with the tern).»



© A. AUDEVARD

Little Tern

Sterna albifrons

Current status

Mediterranean population mainly along southern coastline and western basin, where the actual size is unknown. Quantitative data from the eastern Adriatic and eastern Mediterranean countries are lacking. Breeds in rivers and deltas, estuaries, lagoons and salinas.

Current factors causing loss or decline

Habitat loss; disturbance; predation; colony destruction.

Status under international instruments

Appendix II - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979).

Appendix II - Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (1979).

Annex I - European Union Directive on the Conservation of Wild Birds (79/409/EEC/1979).

European Union Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Mediterranean (1626/94 (EC) 1994).

Listed in the AEWA Action Plan (Column A Category 3/a).

Current Action Plans

None

Action Plan objectives and target

To maintain healthy breeding colonies.

Proposed action

- Inventory and map critical habitats supporting the colonies, particularly in the eastern Adriatic and eastern Mediterranean countries where quantitative data are lacking.
- Confer strictly protected status on the species.
- Prohibit all types of disturbance to the breeding colonies.
- Monitor and warden colonies under threat of disturbance.
- Create SPAs where breeding colonies exist.
- Plan, regulate and/or manage activities and processes of coastal and infrastructure development near to known colonies.
- Establish population size and trends.
- Restore wetlands where the species is known to breed.

«The Little Tern, smallest of the family, nests on Mediterranean beaches, and though still widespread, finds it hard to tolerate disturbance caused by tourists.»



© H. AZAFZAF



Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

**PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES
D'OISEAUX INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE
RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
ET A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN MEDITERRANEE**

Note : les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurant n'impliquent de la part du PNUÉ aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

©2003 Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre des Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard de Leader Yasser Arafat
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX
E-mail : car-asp@rac-spa.org
www.rac-spa.org

Pour des fins bibliographiques, citer le présent volume comme suit :

PNUE-PAM- CAR/ASP : Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en annexe II du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la diversité Biologique en Méditerranée. Tunis, 2003. 80pp

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation spéciale au détenteur du Copyright, à condition de faire mention de la source.

Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toutes autres fins commerciales sans en demander au préalable par écrit la permission au PNUÉ.

Adopté dans le cadre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

AVANT-PROPOS

Le Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée fait suite à une série de quatre plans d'actions adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Ces plans d'actions traitent respectivement de la gestion du phoque moine de Méditerranée, de la conservation des tortues marines de Méditerranée, de la conservation des cétacés en mer Méditerranée, et de conservation de la végétation marine en mer Méditerranée. Ils identifient et exposent les priorités et activités à mener pour atteindre leurs objectifs spécifiques. Ils poussent et encouragent aussi à la coordination et la coopération parmi les états Méditerranéens pour travailler à la réussite de la conservation d'une espèce ou d'un groupe d'espèces dans cette région.

L'élaboration de ce plan d'action fait suite à plusieurs initiatives pour la conservation de la biodiversité, en particulier en ce qui concerne les oiseaux, leurs sites les plus importants et leurs habitats, entreprises par d'autres organismes, tels que les partenaires méditerranéens de BirdLife International, le WWF, l'UICN, Medmaravis et la Tour du Valat.

En 1995, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté un nouveau protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée. L'Annexe II de ce nouveau protocole liste les espèces en danger ou menacées présentes en Méditerranée, dont 15 espèces d'oiseaux.

Plusieurs actions sont entreprises au niveau national et au niveau des espèces par plusieurs ONG, et en particulier par les partenaires de BirdLife International dans leurs pays respectifs, pour contrer quelques-unes des menaces auxquelles font face plusieurs espèces et dont traite ce plan d'action.

SOMMAIRE

page

1. Introduction	41
1.1 Vue d'ensemble sur l'avifaune méditerranéenne.....	41
1.2 Vue d'ensemble sur les principales menaces.....	43
1.3 Ecologie et statut des espèces.....	43
1.4 Portée géographique du plan.....	44
2. Objectif et cibles du Plan d'action	44
2.1 Objectif principal.....	44
2.2 Autres Objectifs.....	44
3. Approche Stratégique	45
4. Actions à accomplir pour atteindre les objectifs du Plan d'Action	46
4.1 Les aires protégées.....	46
4.2 La législation.....	46
4.3 La recherche.....	46
4.4 La sensibilisation et l'éducation.....	47
4.5 Plans d'Action Nationaux.....	47
5. Mise en œuvre	48
5.1 Structure de coordination régionale.....	48
5.2 Participation.....	48
5.3 les Partenaires du Plan d'action.....	49
5.4 Evaluation de la mise en œuvre.....	49
5.5 Délai.....	49
5.6 Calendrier.....	50
6. Les Plans Spécifiques proposés	51

PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. INTRODUCTION

1.1 Vue d'ensemble sur l'avifaune méditerranéenne

Les oiseaux ont toujours fasciné les hommes et captivé leur imagination. Depuis des millénaires leur beauté, leurs chants et leur capacité de voler ont inspiré l'humanité. Leur intérêt esthétique, récréatif, social et économique est désormais reconnu dans le monde entier. Les oiseaux ignorent les frontières et occupent une place importante dans les écosystèmes naturels. Ils sont également de bons indicateurs de la santé de l'environnement. Pourtant ce sont également les hommes qui constituent depuis toujours une menace pour leur existence.

La Méditerranée abrite des centaines d'espèces d'oiseaux dont certaines figurent uniquement dans cette région climatique. Les oiseaux marins rencontrés le long de la zone côtière surpeuplée et sur les îles de cette mer presque fermée sont des espèces résilientes et incluent, parmi tant d'autres, le rare et très peu répandu Goéland d'Audouin *Larus audouinii*.

Les espèces d'oiseaux pélagiques sont relativement peu nombreuses en Méditerranée, mais on trouve encore plusieurs belles colonies de Puffin gris *Calonectris diomedea*, Puffin méditerranéen *Puffinus yelkouan*, Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus* et Océanite tempête *Hydrobates pelagicus* qui se reproduisent le long des falaises maritimes ou sur les petites îles rocheuses et les îlots isolés.

Les espèces d'oiseaux côtiers, tels que les sternes, sont présentes au niveau des deltas et aussi dans les lagunes. Cependant, beaucoup d'espèces côtières se multiplient aussi dans des habitats «sous optimaux» et modifiés par l'homme tels que les salines, et d'autres se servent au niveau des décharges municipales et des rejets des bateaux de pêche pour leur nourriture.

L'année ornithologique en Méditerranée est dominée par des migrations saisonnières, de l'Europe vers l'Afrique et vice versa, et plusieurs espèces qui nichent en Europe hivernent dans le bassin Méditerranéen.

«Il y a à peu près neuf mille espèces d'oiseaux dans le monde. Comme pour les autres espèces d'animaux et de plantes, l'UICN identifie celles qui sont globalement menacées d'extinction»



© H. AZAFZAF

ESPÈCES D'OISEAUX INSCRITES À L'ANNEXE II LISTE DES ESPÈCES EN DANGER OU MENACÉES

Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
Puffin méditerranéen	<i>Puffinus yelkouan</i> *
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i> **
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> ***
Cormoran pygmée	<i>Phalacrocorax pygmeus</i>
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>
Pélican frisé	<i>Pelecanus crispus</i>
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>
Courlis à bec grêle	<i>Numenius tenuirostris</i>
Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
Sterne voyageuse	<i>Sterna bengalensis</i>
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>

* La population a été récemment divisée en deux espèces : Puffin méditerranéen *Puffinus yelkouan* et Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus*.

** La population méditerranéenne appartient à la sous-espèce *melitensis*

*** La population méditerranéenne appartient à la sous-espèce *desmarestii*

«Pour combler les lacunes dans les connaissances des oiseaux qui figurent sur le Plan d'Action, il faudra procéder à des enquêtes détaillées, coordonnées par des centres nationaux d'ornithologie qui travaillent ensemble dans un réseau méditerranéen.»

«En général les oiseaux sont menacés par la pollution et par la perte des habitats. Pour certaines espèces qui figurent sur le Plan d'Action Oiseaux, on pense que la pêche intensive en haute mer peut également constituer une grave menace.»



© H. AZAFZAF



© H. DLENSI

1.2 Vue d'ensemble sur les principales menaces

Plusieurs catégories figurent parmi les espèces inscrites comme menacées ou en danger, comme celles :

- Qui sont menacées de façon globale;
- Qui sont endémiques à la région et qui sont dans une situation de conservation défavorable;
- Dont les populations ne sont pas concentrées en Méditerranée mais qui sont dans une situation de conservation défavorable dans la région ;
- Dont les populations ne sont pas concentrées en Méditerranée, ayant un bon statut de conservation mais qui sont considérées comme espèces emblématiques.

Cependant, elles ont toutes un point en commun. Elles sont toutes mises en danger par plusieurs menaces dont :

- Les pollutions aux hydrocarbures ;
- L'épuisement direct et indirect des ressources alimentaires ;
- Les formes de tourisme non durables ;
- Le dérangement ;
- La persécution directe (comme la chasse illégale et l'utilisation de poison) ;
- La mortalité due aux captures accidentelles ;
- La perte d'habitats ;
- La dégradation d'habitats, en particulier des zones humides et des petites îles, d'importance biologique vitale pour les oiseaux ;
- L'introduction d'espèces non indigènes parfois prédatrices.

1.3 Ecologie et statut des espèces

La biologie, l'écologie, la répartition et le statut de conservation des 15 espèces d'oiseaux ont été présentés dans un document d'information intitulé «Liste des Espèces d'Oiseaux Menacées telle qu'adoptée par la Convention de Barcelone». Il est composé d'une liste annotée, compilée par Medmaravis, et est édité par Juan Criado, John Walmsley et Richard Zotier (avril 1996). Il présente la situation, les effectifs et les tendances des populations, l'écologie, les menaces et les mesures de conservation

prises pour chaque espèce. Ceci était complété par d'autres contributions, nationales, régionales et globales, en particulier par BirdLife International.

Il existe encore beaucoup de lacunes, en ce qui concerne les oiseaux côtiers et pélagiques et leurs habitats en Méditerranée, en particulier pour la connaissance des migrations des populations d'oiseaux et leur distribution au large. Il est nécessaire de dresser une carte des zones de reproduction, d'alimentation, de mue et d'hivernage des oiseaux pélagiques en Méditerranée.

1.4 Portée géographique du plan

Le plan couvre la mer et les pays qui ont un littoral méditerranéen à l'exclusion des parties de ces pays qui ne disposent pas d'un bioclimat méditerranéen. Quelques-unes des espèces, telles que le Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus* et le Puffin méditerranéen *Puffinus yelkouan*, disposent de zones de reproduction restreintes en Méditerranée. D'autres, telle que le Faucon d'Eléonore *Falco eleonora*, suivent des routes de migration et occupent des régions d'hivernage à l'extérieur de la Méditerranée. D'autres espèces, telles que le Pélican blanc *Pelecanus onocrotalus*, le Flamant rose *Phoenicopterus ruber*, le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*, la Sterne caugek *Sterna sandvicensis*, et la Sterne naine *Sterna albifrons* sont répandues ailleurs mais disposent d'un territoire limité et/ou constituent une petite population en Méditerranée. Pour une des espèces, le Courlis à bec grêle *Numenius tenuirostris*, qui est une espèce globalement menacée, la Méditerranée fait partie de ses aires d'hivernage.

2. OBJECTIFS ET CIBLES DU PLAN D'ACTION

2.1 Objectif principal

Le but principal du plan d'action est de maintenir et/ou de restaurer les niveaux de populations des espèces d'oiseaux figurant dans l'Annexe II du Protocole ASP à une situation de conservation favorable et d'assurer leur conservation à long terme.

2.2 Autres objectifs

- 1) Partager les connaissances et les compétences entre les pays Méditerranéens.
- 2) Coordonner les efforts entre les pays méditerranéens, les autres initiatives pertinentes et les accords pour assurer la mise en oeuvre de ces activités.

«Les quinze espèces d'oiseaux qui figurent sur le Plan d'Action comprennent des espèces présentes toute l'année, des espèces de haute mer qui ne viennent à terre que pendant la saison de reproduction, et des espèces qui ne sont présentes qu'en hiver.»



© H. AZAFZAF

«On estime qu'une espèce jouit d'un «statut de conservation favorable» quand ses effectifs restent stables ou sont en légère hausse et quand ses principaux habitats sont exempts de menaces de changement.»

«Le Plan d'Action tient compte non seulement des espèces (et surtout de celles qui sont globalement menacées) mais également des intérêts de chaque pays du pourtour méditerranéen et de la région méditerranéenne en générale»



© D. CEBRIAN

- 3) Encourager une approche synergique parmi les pays Méditerranéens pour la protection de ces espèces d'oiseaux et leurs habitats.
- 4) Encourager la recherche à remplir les grandes lacunes en ce qui concerne les oiseaux côtiers et pélagiques en Méditerranée, en particulier la distribution des oiseaux de mer et leurs mouvements, leur alimentation, leur mue et leurs régions d'hivernage marines.

3. APPROCHE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du plan prévoit trois niveaux de priorités :

* Niveau de l'espèce

- Le présent plan d'action devra être rendu effectif pour toute espèce figurant dans l'Annexe II du Protocole relatif aux ASP et à la diversité biologique.
- La conservation des espèces qui sont menacées globalement sera considérée une des priorités principales du Plan d'Action.
- La conservation d'autres espèces qui ont un statut de conservation défavorable au niveau régional, devra aussi être une priorité.

* Niveau national

- Dresser une carte de distribution des espèces aussi bien sur terre qu'en mer.
- Identifier des aires en mer importantes pour les oiseaux.
- Identifier et contrôler les menaces.
- Identifier, d'après les meilleures données existantes, les régions qui devraient être protégées.
- Procéder à des études d'impact pour tout développement proposé où figure une des espèces.
- Elaborer et rendre effective la législation appropriée.
- Poursuivre les principes et exigences d'Accords et Conventions.

* Niveau régional (méditerranéen)

- Développer la coopération et l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de la recherche.
- Assurer la diffusion de l'information.
- Encourager et soutenir l'identification de régions en mer importantes pour les oiseaux.
- Encourager la création et le suivi d'aires protégées importantes pour les oiseaux dans les régions côtières et marines.

- Prévenir et/ou contrôler l'expansion d'espèces invasives en particulier dans les petites îles d'importance biologique vitale pour les oiseaux.
- Identifier et faire le suivi des points de concentration des oiseaux migrateurs.

La collaboration à une échelle internationale plus large avec les Conventions/Accords comme la Convention de Berne, la Convention de Bonn, et en particulier avec l'Accord AEWA sur les oiseaux d'eau d'Afro-Eurasie, devra être encouragée dans tout cas approprié.

4. ACTIONS À ACCOMPLIR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

4.1 Les aires protégées

- Les zones marines importantes pour les oiseaux, devront être identifiées et devront bénéficier d'une protection légale.
- Les sites de reproduction de toutes les espèces d'oiseaux menacés devront être légalement érigés en aires protégées dotées de plans de gestion adéquats.
- Les aires marines et côtières protégées d'importance pour la conservation des oiseaux devra être suivies correctement et de façon continue.

4.2 La législation

- Tout autour de la Méditerranée, les espèces menacées devront se faire attribuer une protection légale par les Parties contractantes aussi bien dans les pays où ils nichent que dans ceux où ils sont rencontrés pendant d'autres saisons, selon les lignes directrices fournies par le CAR/ASP (voir § 5)
- La législation devra inclure des pénalités dissuasives.
- L'évaluation de l'impact environnemental sur ces espèces et leurs habitats de toute activité développement, devra être inscrite dans la loi.

4.3 La recherche

- Vu le grand nombre de lacunes dans le domaine de la recherche intéressant les oiseaux côtiers et pélagiques et leurs habitats en Méditerranée, surtout en ce qui concerne leurs mouvements et leur distribution en mer, la priorité doit être donnée à la cartographie des zones de reproduction, d'alimentation, de mue et d'hivernage des espèces concernées.

«Le Plan d'Action prévoit des mesures pratiques de conservation sur le terrain, mais également des mesures administratives, législatives et scientifiques.»



Activité de recensement
© H. AZAFZAF



Organisation des cours de formation et des campagnes ornithologique

© H. AZAFZAF

- Des fonds devront être mis à la disposition des chercheurs pour combler les lacunes de nos connaissances, par exemple pour l'établissement d'un atlas des oiseaux de mer méditerranéens, le suivi des effectifs des populations et le succès reproductif des espèces moins connues.

4.4 La sensibilisation, l'éducation et la formation

Les Parties Contractantes devront promulguer une législation concernant les espèces d'oiseaux en danger.

Les Parties Contractantes devront rechercher et/ou assurer la formation de personnel dans le domaine du suivi, de la conservation et de la gestion des aires protégées importante pour les oiseaux.

- L'organisation de cours de formation ornithologique *in situ* pour les formateurs et le personnel devra être initiée et soutenue par le CAR/ASP et les partenaires du Plan d'Action.
- La sensibilisation du public, les programmes d'éducation et les campagnes mettant en valeur la vulnérabilité d'espèces menacées, visant en particulier les parties prenantes locales et les décideurs, devront être organisées et rendues effectives dans le cadre de la coopération avec les ONG.

4.5 Plans d'Actions Nationaux

- Les Parties Contractantes devront établir des Plans d'Actions Nationaux pour la conservation des oiseaux en danger et menacés en Méditerranée.
- Les Plans d'Actions Nationaux devront prendre en considération la mise en oeuvre d'actions spécifiques appropriées aux pays respectifs, proposées dans ce Plan d'Action.
- Les futurs Plans d'Actions Nationaux devront viser les facteurs actuels qui causent la perte ou le déclin des espèces d'oiseaux de l'Annexe II, suggérer des matières appropriées pour la législation, donner la priorité à la protection et à la gestion de sites et assurer la recherche et le suivi continu concernant les populations et les sites.
- Les Parties contractantes devront appliquer et rendre effectif tout plan d'action qui existe déjà.

5 MISE EN OEUVRE

5.1 Structure de coordination régionale

La coordination régionale de la mise en oeuvre du présent Plan d'Action sera garantie par le secrétariat du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) à travers son Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP). Les fonctions principales de la structure de coordination consisteront à:

- Encourager la coopération parmi les Parties contractantes pour les actions à exécuter dans les régions transfrontalières et en mer dans les eaux nationales et au-delà.
- Encourager le développement d'un réseau régional pour le suivi des populations et la distribution des espèces d'oiseaux menacées en Méditerranée, en coordination avec d'autres organisations.
- Soutenir et collaborer avec les Parties contractantes pour la détermination des aires marines importantes pour les oiseaux.
- Fournir des lignes directrices élaborées pour aider les pays dans leurs efforts pour offrir les protections législatives adéquates aux espèces en danger.
- Elaborer des lignes directrices pour des plans de suivi et de gestion, en collaboration avec des experts et d'autres organisations intéressées.
- Organiser des réunions d'experts sur des sujets spécifiques concernant l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux présentes dans l'Annexe II.
- Préparer des rapports sur les progrès de la mise en oeuvre de ce Plan d'Action.

Les travaux complémentaires accomplis par d'autres organisations internationales et visant les mêmes objectifs, seront encouragés, en promouvant la coordination et en évitant ainsi une éventuelle duplication des efforts.

5.2 Participation

- Toute organisation intéressée, internationale ou nationale, est invitée à participer aux actions nécessaires pour la mise en oeuvre de ce Plan d'Action.
- Des liens avec d'autres organismes responsables de plans d'action concernant une ou plusieurs espèces d'oiseaux présentes dans l'Annexe II devront être tissés pour intensifier la coopération et éviter de mener les mêmes actions.



«Les données riches mais très largement dispersées sur les oiseaux de la Méditerranée doivent être rassemblées et stockées pour servir de base à des actions de conservation.»

5.3 Les partenaires du plan d'action

Pour encourager et récompenser les contributions au travail de mise en oeuvre du Plan d'Action, les Parties contractantes peuvent lors de leurs Réunions ordinaires attribuer le titre de "Partenaire" du Plan d'Action à toute organisation (gouvernementale, non gouvernementale, économique, etc.) qui aurait à son crédit des actions concrètes participant à la conservation d'oiseaux mentionnées dans la liste dans l'Annexe II du Protocole. Les conditions pour le décernement du titre de Partenaire seront adoptées par les Parties Contractantes suivant les conseils donnés par la réunion de Points focaux nationaux pour les ASP.

La structure de coordination installera un mécanisme pour un dialogue régulier entre les organisations participantes et quand ce sera nécessaire, organisera des réunions à cet effet. Le dialogue devra être fait principalement par courrier, y compris email.

5.4 Evaluation de la mise en oeuvre et révision

Les points focaux nationaux, en collaboration avec les experts nationaux devront :

- évaluer le progrès de la mise en oeuvre du Plan d'Action pendant leurs réunions.
- suggérer des recommandations qui seront soumises aux Parties contractantes.
- suggérer des ajustements au calendrier de mise en oeuvre.

5.5 Mise en oeuvre

Les actions préconisées par le présent Plan d'Action doivent être menées sur une période de trois années et débuteront quand le Plan d'action sera adopté par les Parties Contractantes. À la fin de cette période, le CAR/ASP préparera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des actions préconisées et le soumettra aux Points focaux nationaux pour les ASP qui feront des suggestions aux Parties Contractantes sur la suite à donner.

5.6.CALENDRIER

Action	Délai	Responsable désigné
1- Elaboration de Lignes Directrices, en relation avec l'écologie des espèces en danger, pour aider les pays à mettre en œuvre des procédures de protections législatives adaptées	Dès 2008	CAR/ASP
2- Mise en œuvre de procédures de protection légale pour toutes les espèces d'oiseaux de l'Annexe II.	Dès 2008	Parties Contractantes
3- Inclusion de nouvelles espèces à l'Annexe II	Dès 2009	Parties Contractantes CAR/ASP
4- Sensibilisation du public et campagnes d'informations	Dès 2008	CAR/ASP, Partenaires et Parties Contractantes
5- Organisation des cours de formation spécifiques et de workshops en coordination avec les Organisations Non Gouvernementales internationales et/ou nationales	Dès 2008	CAR/ASP et Parties Contractantes
6- Mise en place d'un réseau régional pour suivre les populations et la distribution des espèces d'oiseaux menacés en Méditerranée, en coordination avec d'autres organisations	Avant 2011	CAR/ASP et partenaires
7- Etablissement des programmes de recherche pour améliorer les connaissances concernant les espèces d'oiseaux menacés.	Dès 2008	Parties Contractantes
8- Etablissement de Plans d'Actions Nationaux pour la conservation des espèces d'oiseaux menacés et en danger en Méditerranée	Avant 2012	Parties Contractantes
9- Identification et cartographie des aires d'importance pour les oiseaux à terre et en mer (sites de reproduction, d'alimentation, de mue et d'hivernage)	Avant 2012	Parties Contractantes
10- Création d'aires protégées, dotées de plans de gestion adéquats, au niveau des sites de reproduction	Avant 2012	Parties Contractantes
11- Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action.	En 2013	CAR/ASP

« Le Premier symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des oiseaux du Plan d'Action marque le point de départ pour une meilleure connaissance et pour des actions de conservation en faveur des quinze espèces. »

6. LES PLANS SPÉCIFIQUES PROPOSÉS

Ces Plans d'action devront être mis en oeuvre dans tous les états méditerranéens où les espèces se reproduisent, hivernent ou sont présentes en période de migration. Ils devront être examinés et mis à jour tous les trois ans. Si des changements majeurs et soudains, pouvant affecter une des populations des espèces présentes en Méditerranée, se produisent dans l'environnement, une révision devra être entreprise d'urgence. La situation actuelle présentée ci-dessous, concerne tous les pays qui disposent d'une façade méditerranéenne. Les actions proposées qui intéressent toutes les espèces devront comprendre, parmi d'autres considérations, le lancement de campagnes de sensibilisation du public sur la situation de ces espèces, ainsi que la préparation de Plans d'Action Nationaux. D'autres Plans d'Action Nationaux, en cours de mise en oeuvre, sont mentionnés ci-dessous; il convient d'en tenir compte et de les appliquer là où l'espèce est présente.

Puffin cendré

Calonectris diomedea

Situation actuelle

La sous espèce *Calonectris d. diomedea* est restreinte à la Méditerranée. Elle se reproduit sur les falaises maritimes, et sur les îles et les îlots rocheux. La population a été estimée à moins de 76,000 couples, mais les études manquent dans la partie est de la Méditerranée et dans l'Adriatique. Il y a eu un déclin considérable de l'espèce autour de la Méditerranée.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Les mammifères introduits, tels que *Rattus* sp., lesquels affectent le succès reproductif ; la chasse illégale ; la récolte de poussins et/ou des oeufs ; la mortalité par capture accidentelle (palangre) ; le développement d'activités anthropiques près des colonies et le dérangement, et peut-être, les marées noires et les pollutions chimiques marines.

Textes internationaux

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Plans d'actions en cours

Aucun

Objectifs et but du Plan d'Action

Stopper le déclin de la population et maintenir des colonies bien portantes.

Actions proposées

- Inventaire et cartographie des habitats critiques qui hébergent les colonies, en particulier dans la partie est de la Méditerranée.
- Conférer une situation strictement protégée à l'espèce.
- Prohiber tout dérangement infligé aux colonies reproductrices y compris la récolte d'oeufs et de poussins.
- Suivre et protéger les colonies, qui sont soumises au dérangement.
- Créer des ASP là où les colonies de reproduction existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus de développement côtier et de l'infrastructure près de colonies connues.
- Prévenir les marées noires et les pollutions chimiques en mer.
- Suivre les niveaux de mercure et des hydrocarbures chlorés dans les populations.

«Les puffins sont des oiseaux de haute mer, bien adaptés au vol constant en milieu maritime, mais mal adaptés à marcher par terre, car leurs pattes sont placées très loin à l'arrière du corps.»



© H. AZAFZAF

- Développer et mettre en oeuvre des projets de gestion visant à la conservation de l'habitat de nidification, assurer un contrôle strict des mammifères introduits, et prévenir l'introduction d'espèces prédatrices non indigènes.
- Identifier les aires marines importantes pour cette espèce.
- Elaborer un plan d'action pour réduire la mortalité en mer en particulier celle due aux captures accidentelles.

Puffin méditerranéen

Puffinus yelkouan

Situation actuelle

Les deux sous-espèces du Puffin méditerranéen endémique se sont vues attribuer le statut d'espèce récemment et sont considérées comme deux espèces séparées: le Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus** et le Puffin méditerranéen *Puffinus yelkouan*. Comme les deux espèces paraissaient encore dans le Protocole sous une seule espèce, elles sont traitées conjointement ci-dessous. Le Puffin des Baléares niche dans les Îles Baléares pendant que le Puffin méditerranéen grandit dans la mer Tyrrhénienne, l'Adriatique et la Mer Égée. Les deux sont des espèces du large qui effectuent leur nidification sur les îles et les îlots rocheux. La population du Puffin des Baléares a été estimée à approximativement 1.750 couples (chiffre de 2002 du Groupe de travail espagnol sur le Puffin méditerranéen) alors que celle du Puffin méditerranéen se chiffre à moins de 16.500 couples. Quelques-uns nidifient probablement le long de la côte Nord-Africaine.

* Le Puffin des Baléares est classé comme espèce gravement menacée par BirdLife International du fait d'un risque maximum d'extinction sur trois générations (le pourcentage de déclin annuel est supérieur à 7%)



© D. CEBRIAN

«Parcequ'ils marchent si mal, les puffins viennent à terre surtout la nuit pour éviter les prédateurs terrestres. Ils ont des cris nocturnes effrayants qui font penser à des fantômes.»

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Manque de ressources en nourriture; manque de protection des colonies de nidification; prédation par les rats (*Rattus* sp.), le Goéland leucophée *Larus cachinnans*, et peut-être les chats sauvages; le dérangement; l'abattage pour la nourriture (au moins jusqu'à 1970); quelque mortalité par captures accidentelles (filets); et peut-être des marées noires et la pollution chimique en mer.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation des ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Plans d'action en cours

Plan d'Action spécifique pour le Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus* en Europe préparé par BirdLife International pour

la Commission Européenne (avant-projet définitif décembre 1999). Un Plan d'Action National pour la conservation du *Puffinus maureticanus* a été adopté par le gouvernement Espagnol en 1999. Groupe de travail officiel en Espagne (Ministère de l'Environnement) pour déterminer le statut du *Puffinus maureticanus* et proposer des actions de conservation.

Objectifs et but du Plan d'Action

Faire stopper le déclin des deux espèces, restaurer leurs effectifs à l'ancien niveau, et augmenter les connaissances au sujet de leur biologie.

Actions proposées

- Inventaire et cartographie des habitats critiques qui hébergent les colonies, en particulier dans la partie est de la Méditerranée.
- Conférer une situation strictement protégée aux deux espèces.
- Prohiber tout dérangement infligé aux colonies reproductrices y compris la récolte d'œufs et de poussins.
- Suivre la dynamique des populations des espèces et protéger les colonies.
- Contrôler et dans la mesure du possible éradiquer les rats et les prédateurs dans les colonies affectées par des mammifères introduits et prévenir toute autre introduction de mammifères terrestres.
- Assurer la protection des habitats de reproduction et créer des ASP où les colonies existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des colonies connues.
- Promouvoir des pratiques de pêche adéquates, qui prennent en compte la conservation des espèces.
- Prévenir les marées noires et les pollutions chimiques en mer.
- Entreprendre un suivi des colonies et une recherche sur la biologie de la conservation de l'espèce.
- Identifier les aires marines importantes pour cette espèce.
- Elaborer un plan d'action pour réduire la mortalité en mer, en particulier celle due aux captures accidentelles.

Océanite tempête

Hydrobates pelagicus

Situation actuelle

Espèce pélagique, qui se reproduit dans de petites à très grandes colonies surtout sur des îlots et dans des grottes le long de la côte. La sous-espèce *melitensis* est endémique à la Méditerranée. D'importantes colonies se trouvent à Malte, en Sardaigne et en Sicile. L'étude de la reproduction est totalement lacunaire pour l'Adriatique et l'est de la Méditerranée. Un déclin général a été enregistré.



© A. AUDEVARD

«Les pétrels (océanites) volent tellement près des vagues que les vieux marins disaient qu'ils marchent sur l'eau.»

«L'océanite tempête se reproduit dans des petites à très grande colonies surtout sur les îlots et dans des grottes le long de la côte»



© J. SULTANA

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perte d'habitats; dérangement; prédation par *Rattus* sp. et le Goéland leucophée *Larus cachinnans*; marées noires potentielles et pollution chimique en mer.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu en Europe 1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation des ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Plans d'action en cours

Aucun

Objectifs et but du Plan d'Action

Stopper le déclin de la population et maintenir des colonies bien portantes.

Actions proposées

- Inventaire et cartographie des habitats critiques qui hébergent les colonies, en particulier dans la partie est de la Méditerranée.
- Conférer une situation strictement protégée à l'espèce.
- Prohiber tous les types de dérangement dans les colonies reproductrices.
- Suivre et protéger les colonies, qui sont soumises au dérangement.
- Créer des ASP là où les colonies de reproduction existent.
- Planifier, régler et/ou gérer les activités et les processus qui peuvent provoquer une perte des habitats et l'introduction et/ou l'expansion d'espèce invasives en particulier les mammifères et le Goéland leucophée *Larus cachinnans*.
- Contrôler et/ou éradiquer les espèces devenues invasives.
- Prévenir les marées noires et les pollutions chimiques en mer.
- Identifier les aires marines importantes pour cette espèce

Cormoran huppé

Phalacrocorax aristotelis

Situation actuelle

Le Cormoran huppé méditerranéen *Phalacrocorax aristotelis desmarestii* est une sous-espèce endémique, présente en Méditerranée de l'Ouest (Iles Baléares, Corse et Sardaigne), et dans les mers Adriatique, Egée et Noire, se reproduisant le long des côtes sur des îles et des îlots rocheux. La population méditerranéenne est représentée par moins de 10.000 couples.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perturbation anthropique; marées noires; perte d'habitats; mortalité par capture accidentelle; pêche à la senne, à la traîne et palangres, à proximité des colonies et des aires de mue.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Plans d'action en cours

Plan d'Action spécifique pour le Cormoran huppé méditerranéen *Phalacrocorax aristotelis* en Europe préparé par BirdLife International pour la Commission Européenne (avant-projet définitif décembre 1999).

Objectifs du plan d'action et cibles

Assurer la survie des populations méditerranéennes.

Actions proposées

- Inventaire et cartographie des habitats critiques.
- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Prohiber toute sorte de dérangement dans les colonies reproductrices.
- Suivi des populations.
- Créer des ASP là où les populations de cette espèce se reproduisent et encourager les zones tampon entourant les aires de reproduction en incluant les aires adjacentes en mer.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des sites de reproduction.
- Prendre des mesures pour influencer les politiques de pêche afin d'éviter les effets sur les stocks de nourriture et leur disponibilité, et afin d'éviter la mortalité par capture accidentelle.
- Prévenir les marées noires et les pollutions chimiques en mer.
- Identifier les aires marines importantes pour cette espèce.

Cormoran pygmée

Phalacrocorax pygmeus

Situation actuelle

Les principales populations reproductrices en Méditerranée de cette espèce globalement menacée se trouvent en Albanie, Serbie, Grèce, Turquie, avec quelques couples en Israël et en Italie. Elle est limitée aux milieux doux et saumâtres en plaine et en hiver fréquente les lagunes côtières, les deltas, les fleuves et les forêts riveraines. Les effectifs de la population en Méditerranée ne dépassent probablement pas 2.500 couples.

«Le Cormoran huppé est le petit frère méditerranéen du Grand cormoran nordique et provoque bien moins de dégâts à la pêche et à l'aquaculture que son grand frère.»



© H. AZAFZAF

«Le Cormoran pygmée, classé comme espèce globalement menacée, est un cormoran inféodé moins à la mer qu'aux grandes roselières des deltas et des lagunes côtières.»

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Dégradation et perte de zones humides; perturbation et chasse; destruction de colonies reproductrices.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe naturel (1979).

Appendice II - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'action d'AEWA (colonne B Catégorie 1)

Plans d'action en cours

Plan d'Action pour le Cormoran pygmée *Phalacrocorax pygmeus* en Europe préparé par BirdLife International pour la Commission Européenne (février 1996).

Plans d'Action pour les Oiseaux Globalement Menacés en Europe. Conseil de l'Europe – BirdLife International – EU Life-Nature (1996).

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir la récente augmentation des effectifs de la population et sa distribution.

Actions proposées

- Offrir une protection stricte à l'espèce et à ses habitats, particulièrement vis à vis de la chasse, du dérangement et du développement.
- Gérer les sites d'hivernage et de reproduction afin de couvrir les besoins de l'espèce.
- Suivre les populations hivernantes et reproductrices
- Suivre le niveau et la qualité des eaux dans les sites de reproduction.
- Créer des ASP là où existent les colonies de reproduction de cette espèce.
- Etablir des recherches sur son alimentation et l'écologie de sa dispersion.
- Développer des campagnes d'éducation pour les chasseurs.
- Restaurer les zones humides dégradées utilisées par l'espèce.

Pélican blanc

Pelecanus onocrotalus

Situation actuelle

En Méditerranée, il se reproduit essentiellement en Turquie et en Grèce. Le nombre d'individus a diminué durant les 30 dernières années. Il nidifie au sol dans de larges roselières, sur la terre nue ou sur des îles rocheuses, isolés de la terre ferme pour éviter les mammifères prédateurs.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perte et destruction d'habitat; épuisement des stocks de poissons; persécution et perturbations; pollution, inondation; maladies; collision avec des poteaux électriques.

Textes internationaux

Classe A - Convention Africaine sur la Conservation et les Ressources Naturelles (1968).

Appendice II – Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I (Pal.) II (Western Pal.) - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'action de l'AEWA (Colonne A Catégorie 1a/3c)

Plans d'action en cours

Aucun

Objectifs du plan d'action et cibles

Inverser le déclin des populations reproductrices en Méditerranée.

Actions proposées

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Interdire toute sorte de dérangement dans les colonies reproductrices et les habitats.
- Suivre et protéger les colonies reproductrices.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures qui causent des impacts et/ou fragmentent les habitats; la pollution; et la surexploitation de stocks de poissons.
- Développer des campagnes d'éducation visant les pêcheurs locaux.
- Restaurer les zones humides dégradées utilisées par l'espèce.
- Créer des sites de nidification à proximité des sites d'alimentation.

Pélican frisé

Pelecanus crispus

Situation actuelle

Vulnérable et globalement menacé, en Méditerranée les petites populations (au total de 1.000 couples) nichent en Albanie, en Grèce et en Turquie principalement. Les espèces nichent dans les zones humides continentales et dans les marécages côtiers, sur des îles flottantes de roseaux et sur la terre ferme, isolées du

«Un des oiseaux les plus impressionnants du monde, reconnu partout dans le folklore et la culture populaire, le Pélican blanc niche en Europe méditerranéenne, puis migre le long de la vallée du Nil pour hiverner dans les grands lacs d'Afrique orientale.»



© D. CEBRIAN

continent pour être à l'abri de prédateurs mammifères. Approximativement 3.000 oiseaux hivernent en Albanie, en Grèce, en Syrie et en Turquie.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Le drainage des zones humides entraîne un déclin très net des sites de reproduction disponibles; les collisions avec les fils électriques; la persécution due à la compétition avec les pêches commerciales.

Textes internationaux

Class A - Convention Africaine sur la Conservation et les Ressources Naturelles (1968).

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I (Pal.) II (Western Pal.) - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Appendice I - Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et la flore sauvage (1973).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'Action de l'AEWA (colonne A Catégorie 1a/1c).

Plans d'Action en cours

Plan d'Action pour le Pélican frisé *Pelecanus crispus* en Europe, préparé par BirdLife International pour la Commission Européenne (avril 1996).

Plans d'Action pour les Oiseaux Globalement Menacés en Europe. Conseil de l'Europe – BirdLife International – EU Life-Nature (1996).

Un plan d'action national mené par l'Institut d'Ornithologie de Croatie pour réintroduire *Pelecanus crispus* en Croatie.

Objectifs et but du plan d'action

Prévenir tout déclin et ramener la taille de la population à un niveau où elle sera considérée comme en bon état de conservation.

Actions proposées

- Attribuer un statut strictement protégé à l'espèce et à ses habitats durant la reproduction et l'hivernage dans tous les états de son aire de répartition
- Etablir des zones tampon surveillées autour des colonies de nidification.
- Prohiber toute sorte de dérangement des colonies de reproduction.



© T. BINO

«Le Pélican frisé, qui serait originaire de la Dalmatie méditerranéenne, et beaucoup plus rare que le Pélican blanc, est globalement menacé et en situation de conservation de conservation défavorable.»

- Créer des ASP là où existent les colonies de reproduction de cette espèce.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des colonies connues.
- Gérer de façon durable ou restaurer si nécessaire toutes les zones humides où l'espèce est présente.
- Remplacer les câbles électriques suspendus par des câbles épais ou les enterrer.
- Suivre continuellement la nidification et l'hivernage des populations.
- Développer des campagnes d'éducation pour les pêcheurs locaux, les chasseurs et les décideurs.

Flamant rose

Phoenicopterus ruber

Situation actuelle

En Méditerranée, il se reproduit dans des sites localisés dans les zones humides qui lui conviennent, principalement en Espagne, France et Turquie, ainsi qu'en Italie. Les colonies de reproduction sont établies dans des lieux loin du dérangement humain et à l'abri de prédateurs terrestres. La reproduction est irrégulière et les effectifs varient d'une année à l'autre. Des effectifs importants sont aussi observés en Grèce et à Chypre mais ils ne se reproduisent pas. La population méditerranéenne paraît être séparée des populations asiatiques, avec des échanges minimes et un chevauchement dans la Libye et en Egypte.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Le développement urbain; la perte d'habitat pour le développement du tourisme; le dérangement; la chasse.

Textes internationaux

Class A - Convention Africaine sur la Conservation et les Ressources Naturelles (1968).

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I (Pal.) II (Western Pal.) - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Appendice I - Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et la flore sauvage (1973).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Annexe I - Directive Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Listée dans le Plan d'Action de l'AEWA (Colonne B Catégorie 2a)

«Symphonie de couleurs, le Flamant rose est équipé d'un bec extraordinaire qui lui permet de filtrer les petits crustacés dans les eaux saumâtres ou salées.»



© TOUR DE VALAT

«Rapace piscivore cosmopolite qui plonge dans l'eau d'une grande hauteur et utilise ses serres pour capturer sa proie, le Balbuzard niche surtout dans le nord de l'Europe et de l'Amérique mais une petite population nicheuse survit toujours sur les falaises méditerranéennes.»

Plans d'Action en cours

Aucun

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir des colonies de reproduction en bon état

Actions proposées

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Interdire toute sorte de dérangement des colonies reproductrices et de leurs habitats.
- Suivre et protéger les colonies reproductrices.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des colonies connues.
- Restaurer les zones humides où l'espèce se reproduisait.

Balbuzard pêcheur

Pandion haliaetus

Situation actuelle

Il s'agit d'une espèce cosmopolite vulnérable dans plusieurs régions. Moins de 70 couples ont niché régulièrement durant les 15 dernières années en Méditerranée (Iles Baléares, Corse, Maroc et Algérie). Quelques petites populations locales ont disparu d'autres îles (e.g. Ibiza, Sicile et Sardaigne).

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Destruction de l'habitat et dérangement des sites de reproduction dû au tourisme. Une partie de la mortalité résulte aussi du braconnage et de l'électrocution.

Textes internationaux

Class B - Convention Africaine sur la Conservation et les Ressources Naturelles (1968).

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice II - Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Plans d'action en cours

Aucun

Objectifs et but du plan d'action et cibles

Inverser la tendance au déclin des populations nidifiant en Méditerranée.

Actions proposées

- Dresser un inventaire et cartographier les habitats critiques qui hébergent les couples restants.
- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Interdire la destruction de ses habitats, et le dérangement, la capture ou le commerce de l'espèce.
- Utiliser des mesures à l'échelle régionale pour protéger et restaurer ses habitats.
- Créer des ASP là où ils se reproduisent.
- Rechercher les causes du déclin de l'espèce.

Faucon d'Eléonore

Falco eleonora

Situation actuelle

Se reproduit en colonies le long des côtes ou sur des îles rocheuses qui sont souvent inhabitées. La population mondiale totale est approximativement de 6.200 couples mais aucun recensement complet n'a été effectué. Presque toute la population niche sur les îles méditerranéennes rocheuses. Les îles Egée et la Crète hébergent approximativement 70% de la population entière, mais d'autres colonies substantielles se trouvent en Espagne et en Italie.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Prédation par les chats et les rats; dérangement d'origine anthropique des colonies; la dégradation de l'habitat; la récolte d'oeufs et de poussins; la chasse; empoisonnement accidentel dû aux méthodes de lutte contre les animaux nuisibles.

Textes internationaux

Classe B - Convention Africaine sur la Conservation et les Ressources Naturelles (1968).

Appendice II - Convention sur le commerce international des espèces en danger de faune et flore sauvage (1973).

Appendice II - Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

«Petit faucon très spécialisé, le Faucon d'Eléonore niche sur des falaises méditerranéennes et retarde sa nidification jusqu'à la fin de l'été, pour nourrir ses jeunes de petits oiseaux migrateurs qui traversent la Méditerranée pour rejoindre leurs quartiers d'hiver africains.»



Faucon d'Eléonore
© H. AZAFZAF

Plans d'Action en cours

Plan d'Action international pour le Faucon d'Eléonore *Falco eleonorae* préparé par BirdLife International pour la Commission Européenne (version finale décembre 1999).

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir les colonies au niveau de 1999, à travers la préservation des sites de reproduction et en particulier des îles non habitées.

Actions proposées

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Interdire toute sorte de dérangement dans les colonies reproductrices, y compris la récolte d'œufs et de poussins.
- Suivre et protéger les colonies menacées.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus, qui pourraient entraîner une perte d'habitats et l'introduction/expansion d'espèces allochtones invasives.
- Contrôler et/ou éradiquer les espèces qui sont devenues invasives.
- Mener des études des sites de reproduction dans les pays de l'est de la Méditerranée.
- Prévenir l'empoisonnement par des campagnes de sensibilisation et la coopération avec les agriculteurs.

Courlis à bec grêle

Numenius tenuirostris

Situation actuelle

Globalement menacé. Auparavant décrite comme commune dans la région méditerranéenne, c'est maintenant l'une des espèces les plus rares et les moins connues du Paléarctique occidental. Émigre de Sibérie à travers l'Europe de l'est et du sud pour hiverner en Afrique du Nord. Sur son passage, se rencontre dans une vaste gamme d'habitats : marais salants, salines, lagunes saumâtres, mares asséchées, steppes et marais d'eau douce.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perte de l'habitat dans les sites de passage et d'hivernage. Les autres facteurs sont inconnus.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I - Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Appendice I - Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et la flore sauvage (1973).

«Un des oiseaux les plus rares du monde, on n'a trouvé qu'une seule fois le nid du Courlis à bec grêle (en Russie, avant la Révolution d'Octobre !), et sa population globale comprend probablement moins de cent individus.»

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Mémoire à propos des Mesures de Conservation du Courlis à bec grêle sous la Convention de Bonn (CMS) (1994).

Listée dans le Plan d'action de l'AEWA (colonne B Catégorie 1a/1b/1c).

Plans d'Action en cours

Plan d'Action international pour le Courlis à bec grêle préparé par BirdLife International pour le compte de la Commission Européenne (février 1996).

Plans d'Actions pour les oiseaux globalement menacés en Europe. Conseil de l'Europe - BirdLife International - UE Life - Nature (1996).

Objectifs et but du plan d'action

Fournir un passage sécurisé et des sites d'hivernage en Méditerranée.

Actions proposées

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce et à ses espèces "sosie" où elles se rencontrent sur les sites de passage et pendant l'hiver.
- Suivre et protéger les sites d'hivernage.
- Accorder une protection et une gestion appropriée à tous les sites de passage et d'hivernage.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus de développement à proximité des sites d'hivernage.
- Entraîner les gardiens, ornithologues et chasseurs à l'identification de l'espèce.
- Accroître la sensibilisation au statut menacé de l'espèce, parmi les politiciens, les décideurs et les chasseurs.
- Ratifier l'Accord AEWA pour les pays qui ne l'ont pas fait.

Goéland d'Audouin

Larus audouinii

Situation actuelle

Espèce endémique à la Méditerranée. Ses principales populations se retrouvent dans l'ouest de la Méditerranée dans les sites côtiers et les îles espagnoles, et en Corse. Des colonies se rencontrent dans d'autres parties de la Méditerranée y compris la Grèce, la Turquie, la Tunisie et la Sardaigne. Proche de l'extinction en 1970, une meilleure application des mesures de protection a entraîné une augmentation des populations reproductrices.

«Le Goéland d'Audouin est un des rares goélands vraiment pélagiques – c'est-à-dire qui passe la plupart de son temps en mer et ne vient à terre que pour nicher sur quelques rares îlots méditerranéens.»



© T. GAULTIER

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Altérations d'habitat sur les sites de reproduction; changement dans les pratiques de pêche; concurrence, principalement avec le Goéland leucophée *Larus cachinnans*; la collecte d'œufs, la persécution et les dérangements d'origine anthropique. L'épuisement des ressources en nourriture, la pollution chimique et les marées noires ne sont pas bien cernés en tant que menaces et facteurs limitatifs.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I & II - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la Conservation des Oiseaux Sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'Action de l'AEWA (colonne A Catégorie 1a/3a).

Plans d'Action en cours

Plan d'Action international pour le Goéland d'Audouin *Larus audouinii* préparé par BirdLife International pour le compte de la Commission Européenne (mars 1996).

Plans d'Action pour les oiseaux globalement menacés en Europe. Conseil de l'Europe - BirdLife International - UE Life - Nature (1996).

Plan d'Action pour restaurer le Goéland d'Audouin *Larus audouinii* par le Comité Gouvernemental de la Réserve Naturelle des îles du Palmier au Liban.

Groupe de travail officiel en Espagne (Ministère de l'Environnement) pour déterminer le statut de *Larus audouinii* et proposer des actions de conservation.

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir une population reproductrice saine et augmenter le nombre de colonies.

Actions proposées

- Inventorier et cartographier les habitats critiques des colonies, en particulier dans l'est de la Méditerranée.
- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Prohiber toute sorte de dérangement dans les colonies reproductrices, y compris la collecte d'œufs et de poussins.
- Suivre et protéger les colonies reproductrices qui sont menacées.

- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des colonies connues.
- Contrôler et éradiquer les espèces invasives qui sont en concurrence dans les colonies, et les mammifères terrestres.
- Prévenir les marées noires et la pollution chimique en mer.
- Identifier les aires marines importantes pour cette espèce.
- Elaborer un plan d'action pour réduire la mortalité en mer, spécialement les captures accidentelles.

Sterne voyageuse

Sterna bengalensis

Situation actuelle

En Méditerranée, une petite population localisée (la population reproductrice exacte n'est pas chiffrée mais compte moins de 4.000 couples) de la sous-espèce endémique *Sterna bengalensis emigrata* se reproduit sur 2 îles au large de la Libye. Occasionnellement, la reproduction a aussi été enregistrée en France, Grèce, Italie et Espagne.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perturbations occasionnelles par les pêcheurs; probablement une prédation par le Goéland leucophée *Larus cachinnans*; et possibilité de marées noires et de produits toxiques.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la Conservation de la vie sauvage et au milieu naturel en Europe (1979).

Appendice II - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. (1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'action de l'AEWA (colonne A catégorie 1/c).

Plans d'Action en cours

Aucun

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir une population saine et augmenter la taille de la population.

Actions proposées

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Prohiber toute sorte de dérangement dans les colonies reproductrices, y compris la collecte d'œufs et de poussins.



© A. AUDEVARD

«Plus de 95% de la population méditerranéenne de la Sterne voyageuse, espèce mystérieuse et peu familière aux ornithologues, niche sur deux îlots libyens, et semble partir par la suite pour hiverner sur les côtes de l'Ouest africain.»

«La Sterne caugek (ainsi nommé en français à cause de son cri) a été décrite pour la première fois près de la ville anglaise de Sandwich, d'où ses noms scientifique et anglais. (C'est le Comte de Sandwich qui a inventé le repas rapide qui partage son nom avec la sterne).»



© A. AUDEVARD

- Suivre et protéger les colonies reproductrices qui pourraient être menacées par des perturbations.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent et prohiber l'accès aux sites connus sauf pour des buts scientifiques.
- Enquêter sur l'impact potentiel des pêcheries locales sur le succès reproductif de cet oiseau.
- Prévenir les marées noires et la pollution chimique en mer.
- Déterminer l'importance de la population et son évolution.

Sterne caugek

Sterna sandvicensis

Situation actuelle

En Méditerranée, une petite population de probablement moins de 3.000 couples niche en colonies, principalement dans les deltas de rivières, sur les bancs de sable et dans les salines. L'espèce migre de sites ailleurs vers la Méditerranée pour hiverner.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Développement côtier; dérangement par les hommes et les animaux; prédation.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice I & II - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Listée dans le Plan d'action de l'AEWA (Colonne A Catégorie 3a/3c).

Plans d'Action en cours

Aucun

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir en bon état les colonies reproductrices

Actions proposées

- Inventorier et cartographier les habitats critiques des colonies, en particulier dans l'est de la Méditerranée, ou les suivis reproductifs manquent.
- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Prohiber toute sorte de dérangement aux colonies reproductrices.

- Suivre et protéger les colonies reproductrices qui sont menacées par les perturbations.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement de la zone côtière et de ses infrastructures qui provoquent des impacts aux zones humides et à d'autres types d'habitats de reproduction.
- Restaurer les zones humides où l'espèce se reproduit.

Sterne naine

Sterna albifrons

Situation actuelle

La population méditerranéenne est principalement présente le long des côtes méridionales et dans le bassin ouest où l'importance de la population n'est pas chiffrée. Les données quantitatives pour l'est de l'Adriatique et l'est des pays méditerranéens font défaut. L'espèce se reproduit au niveau des rivières et deltas, estuaires, lagunes et salines.

Facteurs actuels de perte ou de déclin

Perte d'habitat; dérangement; prédation; destruction de colonies.

Textes internationaux

Appendice II - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979).

Appendice II - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la vie sauvage (1979).

Annexe I - Directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (79/409/EEC/1979).

Règlement de l'Union Européenne qui désigne certaines mesures techniques pour la conservation de ressources de pêche en Méditerranée (1626/94 (CE) 1994).

Listée dans le Plan d'Action de l'AEWA (colonne A Catégorie 3/a).

Plans d'Action en cours

Aucun

Objectifs et but du plan d'action

Maintenir des colonies reproductrices en bonne santé

Actions proposées

- Inventorier et cartographier les habitats critiques des colonies, en particulier dans l'est de l'Adriatique et la Méditerranée orientale, où les données quantitatives manquent.

«La Sterne naine, benjamine des sternes, niche sur les plages méditerranéennes et, bien qu'encore largement répandue, tolère mal le dérangement provoqué par les touristes.»



© H. AZAFZAF

- Conférer un statut strictement protégé à l'espèce.
- Prohiber toute sorte de dérangement aux colonies reproductrices.
- Suivre et protéger les colonies reproductrices qui sont menacées par les perturbations.
- Créer des ASP là où les colonies reproductrices existent.
- Planifier, réguler et/ou gérer les activités et les processus du développement côtier et des infrastructures à proximité des colonies connues.
- Déterminer l'importance de la population et son évolution.
- Restaurer les zones humides où l'on sait que l'espèce se reproduit.

SPECIES PRESENTATION
PRESENTATION DES ESPÈCES



© H. AZAFZAF

«Birds are among the most popular aspects of wildlife: millions of bird-lovers and ecotourists enjoy bird watching.»

«Les oiseaux sont parmi les éléments les plus populaires de la faune naturelle : des millions d'amateurs d'oiseaux et d'écotouristes ornithologiques prennent plaisir à les observer.»

GLOBALLY THREATENED SPECIES

1. Dalmatian Pelican *Pelecanus crispus*

A species occurring exclusively in major wetlands, which breeds in countries of the Sarmatic region (essentially the Mediterranean and Black Sea); part of this population winters in the Mediterranean. The principal breeding areas (Albania, Greece and Turkey) and nesting areas (Albania, Greece, Syria and Turkey) are relatively well known. To maintain the species' status, it is a question above all of improving protection and management of nesting and wintering areas.

2. Pygmy Cormorant *Phalacrocorax pygmaeus*

Another Sarmatic species occurring in wetlands, whose numbers have shown some signs of recovery in recent years, with an extension towards the west of the breeding area. The Action Plan estimates the breeding population in the Mediterranean at 2,500 pairs; other colonies exist in the Middle East. The principal nesting and wintering areas (Albania, Serbia, Greece and Turkey, with some pairs in Israel and Italy) are relatively well known.

3. Slender-billed Curlew *Numenius tenuirostris*

One of the rarest species on the planet, whose numbers probably do not exceed a hundred birds. Its nest has been found only once, in about 1917, in western Siberia: it undertakes an east-west migration across the Black Sea, then comes to winter in coastal areas of the Mediterranean, particularly in Greece, Italy, the Maghreb and Spain. It is difficult to recognise, since it is extremely similar to the Eurasian Curlew. Among the international measures taken for its conservation, the Agreement drawn up under the Convention on Migratory Species (CMS) should be mentioned.

SPECIES OF ISLANDS AND CLIFFS

Two groups of species are concerned here. On one hand there are the pelagic sea-birds which only come to land during the nesting season; these are birds of the high seas, perfectly capable of spending the greater part of the year at sea, extremely well adapted to life at sea, but poorly adapted to walking on land, since their feet are placed so far back on their bodies; they land mainly at night, to avoid terrestrial predators. On the other hand, there are two species of raptor which nest on rocks and cliffs and pass the winter south of the Sahara.

1. Cory's Shearwater *Calonectris diomedea*

Shearwaters are like miniature albatrosses; Cory's Shearwater normally nests on rocky islets in the sea, in large colonies, some of which are well known, though those in the eastern Mediterranean and the Adriatic are less well known. In the Mediterranean there is an endemic sub-species *C. d. diomedea*; other sub-species occur in the Atlantic. The species is listed on Annex I of the 1979 European Union

Directive on Wild Birds. In the breeding season it is necessary to protect nesting colonies of the species from predation (by humans or animals), while outside the breeding period it is important to avoid mortality at sea, caused by accidental capture during intensive high sea fisheries.

2. Mediterranean Shearwater *Puffinus yelkouan*

A close relation of the previous species, the Mediterranean Shearwater, is currently considered to constitute two full species, the Balearic Shearwater *P. yelkouan* and the Levantine Shearwater *P. mauretanicus*. An official Spanish Working Group is currently carrying out a survey on the Balearic Shearwater, known to be severely threatened, to suggest conservation measures. An Action Plan for the Balearic Shearwater has already been prepared by BirdLife for the European Union and a national Action Plan has already been adopted by the Spanish Government. In any case, the two taxa have a different range and the conservation measures for each are very similar.

3. Storm Petrel *Hydrobates pelagicus*

As its scientific name suggests, this is the third of the pelagic seabirds which, like the previous two, is nocturnal in the breeding season in its colonies on rocky islets. The species is listed on Annex I of the European Union's Directive on Wild Birds. The sub-species *H. p. melitensis* is endemic to the Mediterranean; other sub-species nest in the Atlantic. The colonies on Malta, Sardinia and Sicily are well known, though there are gaps in knowledge of colonies in the eastern Mediterranean. The problems which the species faces are very similar to those facing the two previous species.

4. European Shag *Phalacrocorax aristotelis*

The European Shag, represented in the Mediterranean by an endemic sub-species *Ph. a. desmarestii*, is a smaller relative of the Great Cormorant, a migrant which arrives from the north in winter and is well-known (though little liked) by fishermen. The Shag remains all the year round in Mediterranean waters and nests along coasts and on rocky islets; other sub-species occur in the Atlantic. Breeding colonies of this species in the western Mediterranean and Adriatic are poorly known, and little information is available on the species' winter dispersal (on the high seas?).

5. Osprey *Pandion haliaetus*

The Osprey is a cosmopolitan fish-eating raptor; most of its population nests in northern regions of the Old and New Worlds, and migrates to wintering areas south of the Sahara, southern Asia and South America. But, unusually, the Osprey also has a small nesting population on the coasts and islands of the Mediterranean, where a few individuals of this species also winter. The present Action Plan is concerned mainly with these nesting birds. It has been estimated that about 70 pairs nest on the Balearic Islands, in Corsica, Morocco and Algeria; their nesting sites, often extremely picturesque, are often under threat from disturbance by tourists. The species is listed on Annex I of the European Union's Directive on Wild Birds.

6. Eleonora's Falcon *Falco eleonora*

Here too, the species involved is a raptor with a very special adaptation to the marine environment: the whole population of the species nests on Mediterranean coasts and islands, and feeds its young by catching small migrant songbirds which arrive in the Mediterranean after the end of their own breeding season further to the north. It appears that the whole of this falcon's population winters in Madagascar! Colonies are concentrated in Crete and the Aegean Islands, but other colonies exist in Spain, Italy (especially in Sardinia) and North Africa. The species is listed on Annex I of the European Union's Directive on Wild Birds.

7. Audouin's Gull *Larus audouini*

This is one of the few gulls of the Mediterranean which has adopted a pelagic style of life outside the breeding season. It is a species endemic to the Mediterranean, where all its breeding colonies are situated, but its winter range is poorly known. The colonies are found on rocky islets, where conservation measures have improved its status in recent years. It occurs on Annex I of the European Union's Directive on Wild Birds.

SPECIES OF COASTAL WETLANDS

This third group is made up of five species whose preferred habitat is coastal wetlands, i.e. lagoons, sandy beaches and the few inter-tidal areas of Mediterranean.

1. White Pelican *Pelecanus onocrotalus*

Like the Dalmatian Pelican, the White Pelican nests in colonies in vast wetlands, above all in Greece and Turkey; most of the Mediterranean nesting population, whose numbers have undergone considerable decreases, follows the course of the Nile to winter south of the Sahara; other nesting populations are found in Asia and Africa. It is above all important to protect nesting colonies and feeding areas around the colonies for a species which is universally recognised and enjoys a place of honour in the culture of many human societies.

2. Greater Flamingo *Phoenicopterus ruber*

The Greater Flamingo used to nest irregularly in the Mediterranean, in large ephemeral wetlands created by heavy local rainfall; for the last thirty years it has nested regularly, thanks to large-scale protection measures, in coastal wetlands (often artificial salt-pans) and mainly on the northern shores of the Mediterranean. It has thus been shown that this species reacts very well to protection measures and to the creation of artificial habitats. Numbers have increased considerably over these thirty years, and the species cannot be regarded as under threat. Like the pelican, the flamingo features prominently in popular culture and folklore in the Mediterranean, and can act as a standard bearer for the conservation of coastal zones, even though it has a tendency to favour waters of high salinity which are often avoided by other species.

A large-scale study programme, using individualised plastic rings, is under way, and promises to provide a much better understanding of the species' movements within the Mediterranean, of exchanges with other nesting populations in Africa and Asia, of survival rates and of life expectancy. This programme is to devote greater attention in future to wintering areas on the southern shores of the Mediterranean.

3. Lesser Crested Tern *Sterna bengalensis*

Terns (or "sea-swallows") are very graceful fish-eating birds, which nest on the ground on beaches or the edges of coastal lagoons. In the case of the Lesser Crested Tern, we are dealing with the Mediterranean population (considered as an endemic sub-species) of a species widely distributed through Africa and Asia. The nesting area of the great majority of this population is on two small islands in the tidal zone off the Libyan coast, which are therefore the priority area for any conservation action for this species; it does also nest in other Mediterranean countries, generally in colonies of other tern species, particularly in France, Italy and Spain, where its numbers are showing a tendency to increase. The wintering areas are poorly known and are probably located off the eastern and western coasts of Africa.

4. Sandwich Tern *Sterna sandvicensis*

The Sandwich Tern (so called because it was first described in the English town of Sandwich) has a broad world distribution. In the Mediterranean a limited number (probably less than 3,000 pairs) nest on the ground in deltas, coastal lagoons and salt-pans; much larger numbers arrive from the north to winter in the Mediterranean region. The priority is therefore to conserve the nesting populations, but also to guarantee safe wintering sites for other populations. The species is listed on Annex I of the European Union's Directive on Wild Birds.

5. Little Tern *Sterna albibrons*

The Little Tern is the smallest of the terns; it comes to nest in the Mediterranean and returns to winter along the eastern and western coasts of Africa; while it is still fairly widely distributed as a nesting species, its numbers have decreased alarmingly almost everywhere, above all because of tourist developments along its nesting beaches. Since it is more widespread than other terns, detailed inventories of its colonies are lacking and little information is available on its numbers. It is included on the European Union's Directive on Wild Birds.

ESPÈCES GLOBALEMENT MENACÉES

1. Pélican frisé *Pelecanus crispus*

C'est une espèce inféodée aux grandes zones humides qui niche dans les pays de la région sarmatique (essentiellement région méditerranéenne et Mer noire) et dont une partie de la population hiverne en Méditerranée. Les principaux lieux de nidification (Albanie, Grèce et Turquie) et d'hivernage (Albanie, Grèce, Syrie et Turquie) sont relativement bien connus. Pour maintenir la situation de l'espèce, il s'agit surtout d'améliorer le statut de protection et de gestion des lieux de nidification et d'hivernage.

2. Cormoran pygmée *Phalacrocorax pygmaeus*

Encore une espèce sarmatique inféodée aux zones humides, où on constate un certain redressement des effectifs ces dernières années, avec notamment une extension de l'aire de reproduction vers l'ouest. Le Plan d'Action présente une estimation de la population nicheuse en Méditerranée de moins de 2500 couples; d'autres colonies existent plus à l'est au Moyen Orient. Les principaux lieux de nidification et d'hivernage (Albanie, Serbie, Grèce, Turquie avec quelques couples en Israël et en Italie) sont relativement bien connus.

3. Courlis à bec grêle *Numenius tenuirostris*

Il s'agit d'une des espèces les plus rares du planète et dont la population ne dépasse probablement pas une centaine d'individus. Son nid a été retrouvé une seule fois vers 1917 en Sibérie occidentale ; il entreprend une migration est-ouest à travers la Mer Noire pour venir hiverner dans les zones côtières de la région méditerranéenne, et notamment en Grèce, en Italie, au Maghreb et en Espagne. C'est une espèce difficile à reconnaître car il ressemble fort au Grand courlis. Parmi les mesures internationales établies pour sa conservation on peut citer l'Accord dressé dans le cadre de la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

ESPÈCES DES ÎLOTS ET DES FALAISES

Il s'agit de deux groupes d'espèces. D'une part, il y a des oiseaux de mer pélagiques, qui ne viennent à terre que pendant la saison de nidification ; ce sont des oiseaux de haute mer, parfaitement capables de passer la plus grande partie de l'année en mer, très bien adaptés à la vie maritime mais mal adaptés pour marcher à terre car leurs pattes sont placés très loin à l'arrière du corps ; ils viennent donc à terre surtout la nuit pour éviter les prédateurs. Il s'agit d'autre part de deux rapaces qui nichent sur les côtes et les falaises et passent l'hiver au sud du Sahara.

1. Puffin cendré *Calonectris diomedea*

Sorte de petit albatros, le puffin cendré niche normalement dans de grandes colonies sur des îlots rocheux en mer, dont certaines sont bien

connues, bien que les sites de l'est de la Méditerranée et de l'Adriatique soient moins bien connus. En Méditerranée il s'agit d'une sous-espèce endémique, *C. d. diomedea*; d'autres sous-espèces existent en mer atlantique. L'espèce figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne de 1979. Il s'agit en période de nidification de prendre des mesures pour protéger les colonies de l'espèce contre la prédation, d'origine humaine ou animale, et, en dehors de la saison de reproduction, d'éviter la mortalité en mer due aux captures accidentelles par la pêche intensive en haute mer.

2. Puffin méditerranéen *Puffinus yelkouan*

Cousin de l'espèce précédente, le puffin méditerranéen, est actuellement considéré comme étant constitué de deux espèces, le Puffin méditerranéen *P. yelkouan* et le Puffin des Baléares *P. mauretanicus*. Un groupe de travail officiel mène en Espagne une enquête pour déterminer le statut du Puffin des Baléares, gravement menacé, et pour proposer des mesures de conservation. Un Plan d'action pour le Puffin des Baléares a déjà été préparé par BirdLife International pour le compte de l'Union européenne et un plan d'action nationale a été adopté par le gouvernement espagnol. De toute façon, les deux taxons ont une aire de distribution différente et les mesures de conservation requises pour les deux sont fort semblables.

3. Pétrel tempête *Hydrobatas pelagicus*

Comme son nom scientifique l'indique, il s'agit d'un troisième oiseau de mer pélagique, qui, comme les deux précédents, est nocturne en saison de reproduction dans ses colonies situées sur des îles rocheuses. L'espèce figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne. La sous-espèce *H. p. melitensis* est endémique en Méditerranée; d'autres sous-espèces nichent ailleurs en mer atlantique. Les colonies de Malte, de la Sardaigne et de Sicile sont bien connues, encore qu'il existe des lacunes dans la connaissance de celles de la Méditerranée orientale. Les problèmes auxquels doit faire face cette espèce sont semblables à ceux des deux espèces précédentes.

4. Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*

Le cormoran huppé, représenté en Méditerranée par une sous-espèce endémique *Ph. a. desmarestii*, est le petit cousin du grand cormoran, migrateur qui arrive du nord en hiver et reste bien connu et fort peu apprécié par les pêcheurs. Le cormoran huppé reste toute l'année dans les eaux méditerranéennes et se reproduit le long des côtes et sur des îlots rocheux ; d'autres sous-espèces existent ailleurs en mer atlantique. Les colonies de reproduction en Méditerranée occidentale et en Adriatique sont mal connues, et on en sait très peu de sur dispersion hivernale de l'espèce (en haute mer ?).

5. Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*

Le balbuzard pêcheur est un rapace piscivore cosmopolite; la plus grande partie de ses populations nichent dans les régions septentrionales du Vieux et du Nouveau Monde et vont hiverner au sud du Sahara, en Asie méridionale ou en Amérique du Sud. Mais l'espèce présente la particularité de maintenir une petite population nicheuse sur les côtes et les îles de la Méditerranée, qui accueille également quelques hivernants. C'est surtout de nicheurs qu'il s'agit dans le présent Plan d'Action. On estime à quelques 70 couples les effectifs des nicheurs des Iles Baléares, de la Corse, du Maroc et de l'Algérie; ils sont menacés dans leurs lieux de nidification, souvent fort pittoresques, par le dérangement dû à l'afflux de touristes. L'espèce figure à l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne.

6. Faucon d'Eléonore *Falco eleonora*

Là encore il s'agit d'un rapace ayant une adaptation très particulière à la mer: en effet, la totalité de la population de l'espèce niche sur les côtes et les îles méditerranéennes, et nourrit ses jeunes en attrapant les petits oiseaux migrateurs qui arrivent en région méditerranéenne après la fin de leur saison de reproduction plus au nord. La totalité de la population de ce faucon semble hiverner au Madagascar! Les colonies sont concentrées en Crète et dans les Iles Egée, mais d'autres colonies existent en Espagne, en Italie (notamment en Sardaigne) et en Afrique du Nord. L'espèce figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne.

7. Goéland d'Audouin *Larus audouini*

C'est un des rares goélands ou mouettes méditerranéens à avoir adopté un mode de vie pélagique en dehors de la saison de reproduction. C'est une espèce endémique en Méditerranée, où se situent toutes ses colonies reproductrices, mais on connaît mal sa répartition hivernale. Les colonies se trouvent sur des îlots rocheux, où les mesures de protection ont amélioré sa situation de conservation ces dernières années. Il figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne.

ESPÈCES DES ZONES HUMIDES CÔTIÈRES

Ce troisième groupe comporte cinq espèces dont les habitats préférés sont les zones humides côtières, c'est à dire les lagunes, les plages sableuses et les rares zones intertidales en Méditerranée

1. Pélican blanc *Pelecanus onocrotalus*

Le pélican blanc niche, comme le pélican frisé, en colonies dans de vastes zones humides, surtout en Grèce et en Turquie. La plus grande partie de la population nicheuse en Méditerranée, dont les effectifs sont fort réduits, va hiverner au sud du Sahara en suivant le cours du Nil ; d'autres populations nicheuses se rencontrent en Afrique et en Asie. Il

s'agit donc surtout de la protection des lieux de nidification et d'alimentation autour des colonies nicheuses de cette espèce qui jouit d'une reconnaissance universelle et d'une place de choix dans la culture de nombreuses sociétés humaines.

2. Flamant rose *Phoenicopterus ruber*

Le flamant rose nichait autrefois en Méditerranée de façon irrégulière, dans les grandes zones humides éphémères créées par des précipitations locales importantes; depuis une trentaine d'années, il niche régulièrement, grâce à des mesures de protection à grande échelle, dans des zones humides côtières, souvent des salines artificielles et surtout au nord de la Méditerranée. On a donc prouvé qu'en Méditerranée cette espèce réagit fort bien aux mesures de protection et à la création d'habitats artificiels. La population a augmenté considérablement au cours de ces dernières années, et on ne saurait parler d'une population menacée. Comme le pélican, le flamant occupe une place de choix dans la culture et le folklore populaire de la Méditerranée, et peut servir de symbole pour la conservation des zones côtières, encore qu'il a tendance à favoriser les lieux à forte salinité, souvent évités par d'autres espèces.

Un programme d'étude à grande échelle (avec l'usage notamment de bagues plastiques individualisées) est en cours, et promet de fournir une compréhension bien plus approfondie des mouvements de l'espèce en Méditerranée, des échanges avec d'autres populations nicheuses de l'Afrique ou de l'Asie, de la survie des individus et de la durée de vie. Ce programme doit se pencher à l'avenir beaucoup plus sur les lieux d'hivernage au sud de la Méditerranée.

3. Sterne voyageuse *Sterna bengalensis*

Les sternes (ou «hirondelles de mer») sont des oiseaux de mer piscivores et fort gracieuses qui nichent par terre sur les plages ou les bords des lagunes côtières. Il s'agit dans le cas présent de la population méditerranéenne, considérée comme sous-espèce endémique, d'une espèce largement distribuée en Afrique et en Asie. Le lieu de nidification de la grande majorité (plus de 95%) de cette population est localisé sur deux petites îles dans la zone assujettie à la marée au large de la cote libyenne, qui sont donc le site prioritaire pour toute action de conservation en faveur de l'espèce; elle niche par ailleurs, généralement dans des colonies d'autres espèces de sternes, dans d'autres pays méditerranéens, notamment en France, en Italie et en Espagne, où ses effectifs ont tendance à s'augmenter. Les lieux d'hivernage sont mal connus et doivent se situer sur les côtes de l'ouest de l'Afrique.

4. Sterne caugek *Sterna sandvicensis*

La sterne caugek (ainsi nommé à cause de son cri) est une espèce à large distribution mondiale. En Méditerranée un nombre restreint (probablement moins de 3.000 couples) de sternes caugek nichent par

terre dans des deltas, des lagunes côtières et des salines; des effectifs beaucoup plus importants arrivent du nord pour hiverner en Méditerranée. Il s'agit donc de conserver en priorité les populations nicheuses, mais également de garantir des lieux sûrs d'hivernage à d'autres populations. L'espèce figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne.

5. Sterne naine *Sterna albifrons*

La sterne naine est la plus petite des sternes qui vient nicher en zone méditerranéenne et retourne hiverner le long des côtes de l'est et de l'ouest africain. Si elle reste assez largement répandue comme espèce nicheuse, ses effectifs ont baissé de façon alarmante un peu partout, à la suite surtout du développement du tourisme le long des plages où elle niche. Etant donné qu'elle est plus répandue que les autres sternes, ses colonies sont mal inventoriées et ses effectifs sont assez mal connus. L'espèce figure sur l'Annexe I de la Directive sur les oiseaux de l'Union européenne.